observatoire's.

DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE BORDEAUX

observatoire
DU STATIONNEMENT
TABLEAU DE BORD 2008

a'urba.
agence d'urbanisme
Bordeaux métropole Aquitaine

Rapport d'étude

04/12/09 provisoire | étape | définitif

Hangar G2 Bassin à flot n°1 quai Armand Lalande BP 71 F-33041 Bordeaux Cedex
Tél. : 33 (0)5 56 99 86 33 Fax : 33 (0)5 56 99 89 22 e-mail contact@aurba.org

Observatoire du stationnement
Tableau de bord 2008

Maîtrise d'ouvrage : Communauté urbaine de Bordeaux
Direction des déplacements urbains

Correspondant : Jean-François Souet
Chargé d'études - Centre Études et Développement
Tél. : 05.56.93.67.12

Maîtrise d'œuvre : a'urba

Directeur de projet : Robert Lucante
Tél. : 05.56.99.86.35

Chef de projet : Sylvain Charlier
Tél. : 05.56.99.88.69

Équipe projet : Virginie Boillet
Catherine Cassou-Mounat
Pierre Chignac
Guillaume Rabany

Iconographies : Hélène Dumora

Conception graphique et cartographique : atelier de production graphique

Avant-propos

Alors que la notion de durabilité commence à investir le quotidien de tous, il apparaît clairement que les tendances locales en matière de stationnement, voire plus globalement, de déplacements, suivent les mêmes inspirations et s'inscrivent dans la durée.

Si l'on pouvait légitimement s'attendre à ce que les résultats observés en 2007, voire les années précédentes, suivent les mêmes trajectoires en 2008, un facteur conjoncturel inattendu est venu les renforcer et les accélérer. La crise financière internationale, à l'origine bien abstraite, s'est rapidement propagée à l'économie générale, puis en toute logique, à celle des ménages.

Force est de reconnaître qu'une fois de plus, c'est une contrainte incontournable qui vient faciliter l'évolution des comportements des usagers de l'automobile et de ceux qui se déplacent plus globalement. Il y a eu l'essort du vélo grandement favorisé par la phase chantier du réseau tramway. 2008 sera reconnue comme l'année de la confirmation des mutations, dans l'agglomération bordelaise, de l'ensemble des composantes de la sphère «déplacements». Certes, on ne peut décemment pas se réjouir des effets obtenus quand la précarité gagne tant de populations, mais des jours meilleurs viendront qui, espérons-le, confirmeront les constats faits aujourd'hui.

L'impact conjoncturel est tout particulièrement ressenti par les exploitants de parcs de stationnement. A l'exception du nombre moyen d'abonnés (dont les résidents), tous les paramètres enregistrent une baisse encore plus forte qu'en 2007. La fréquentation et l'occupation sont en baisse dans presque tous les parcs. Pire encore, les recettes enregistrées déclinent pour la première fois depuis 2002.

La relative stagnation voire légère baisse de la fréquentation des parcs relais n'est, quant à elle, en soi, pas révélatrice d'une perte d'attractivité mais plutôt de la conjugaison de la baisse de trafic automobile et de l'atteinte d'une certaine stabilité de fonctionnement après quelques années de montée en charge. Il sera en outre intéressant de suivre les résultats des tous nouveaux parcs relais ouverts en 2008 dans le cadre de la fin de mise en oeuvre de la seconde phase du réseau tramway.

Enfin, difficile de tirer de véritables enseignements en 2008 des résultats affichés par le stationnement payant de surface. Si ponctuellement les recettes sont parfois en hausse, les chiffres obtenus témoignent plutôt d'une phase d'adaptation des usagers à la nouvelle réalité des déplacements urbains et de la recomposition associée des centralités urbaines, comme celles de Mérignac et Pessac par exemple.

Sommaire

Avant-propos 5

0. Synthèse 9

1. L'actualité du stationnement en 2008 15
1.1 L'évolution de l'offre 17
1.2 Les principaux travaux 17

2. Stationnement de surface 19
2.1 Les résultats du stationnement payant de surface 20
2.2 Les mises en fourrière 21

3. Parcs publics de stationnement payant 23
3.1 Les résultats 25
3.2 Le nombre d'abonnés 26
3.3 Le nombre d'abonnés résidents 27
3.4 Synthèse 29

4. Parcs relais 31
4.1 Détail de l'offre 33
4.2 La fréquentation 33

5. Normes de stationnement dans le PLU (article 12) 35
5.1 Rappels 37
5.2 Les dernières modifications 37
5.3 Le projet de loi Grenelle 2 38

Annexes 39
1. L'offre publique de stationnement réglementé par commune 40
2. Les données étudiées dans le tableau de bord 44
3. Les fiches communales du stationnement payant de surface 46
4. Les fiches des parcs publics de stationnement payant 50
5. Les indicateurs supplémentaires des parcs publics de stationnement payant 84

0 | Synthèse

0. Synthèse

Données d'exploitation transmises

Le parc de stationnement des Capucins est toujours le seul a ne pas être renseigné dans ce tableau de bord annuel.

En revanche, toutes les communes de la CUB à stationnement payant de surface collaborent à son élaboration.

On retiendra cette année la création d'un nouvel indicateur, le taux de rotation (ou nombre de véhicule / place / jour), qui vient compléter le dispositif d'observation actuel, aussi bien pour le stationnement payant de surface que pour les parcs publics de stationnement payant. Il est calculé à partir du nombre de tickets horodateurs diffusés, pour le stationnement payant de surface, et à partir de la fréquentation totale, pour les parcs de stationnement.

Stationnement payant de surface : une inconstance récurrente dans les résultats

Après une année 2007 qui laissait augurer des jours meilleurs, avec des résultats plus stables, 2008 témoigne d'un retour à l'instabilité, démontrant ainsi, s'il fallait en douter, la difficulté à maîtriser la politique de stationnement associée ainsi que les différents réaménagements pouvant perturber l'organisation des déplacements.

Les communes de Mérignac et de Pessac sont encore dans cette phase de transition de fin des travaux du tramway et, respectivement, de lancement ou de poursuite de l'aménagement de la ZAC centre-ville. Mérignac affiche cependant une progression des recettes horodateurs ainsi que la poursuite des efforts entrepris pour la surveillance du stationnement gênant, tandis que Pessac, après une année 2007 en forte baisse, accroît de nouveau sa vigilance sur le respect du paiement du stationnement.

Si la ville de Bordeaux connaît quant à elle un repli de la verbalisation en 2008, tout en présentant une hausse significative de ses recettes horodateurs (+ 13,8 %), cela n'est pas pour autant contradictoire. Il est tout à fait possible (et ce serait logique au regard des données d'évolution des déplacements) que le nombre de véhicules en stationnement soit en baisse (malheureusement, il n'est pas possible de calculer le taux de rotation) et donc la verbalisation par ailleurs. Cependant, il faudrait dans le même temps que les durées moyennes de stationnement soient en hausse ou bien que le taux de paiement le soit aussi, pour que les recettes augmentent ainsi dans un contexte tarifaire stable. Aucun élément à disposition de l'observatoire ne permet de le vérifier à ce jour.

Enfin, la commune du Bouscat poursuit ses efforts en matière de surveillance du stationnement. Les PV à 35 € (stationnement gênant) sont notamment en très forte progression en 2008 et globalement, les chiffres de la verbalisation ont plus que doublé depuis 2005. Cependant, les recettes horodateurs poursuivent leur baisse (- 30,9 % depuis 2005). Le nombre de PV à 11 € délivrés est peut-être encore inférieur à ce qui est nécessaire pour enrayer cette tendance.

Offre publique de stationnement payant dans le dispositif multimodal de transport

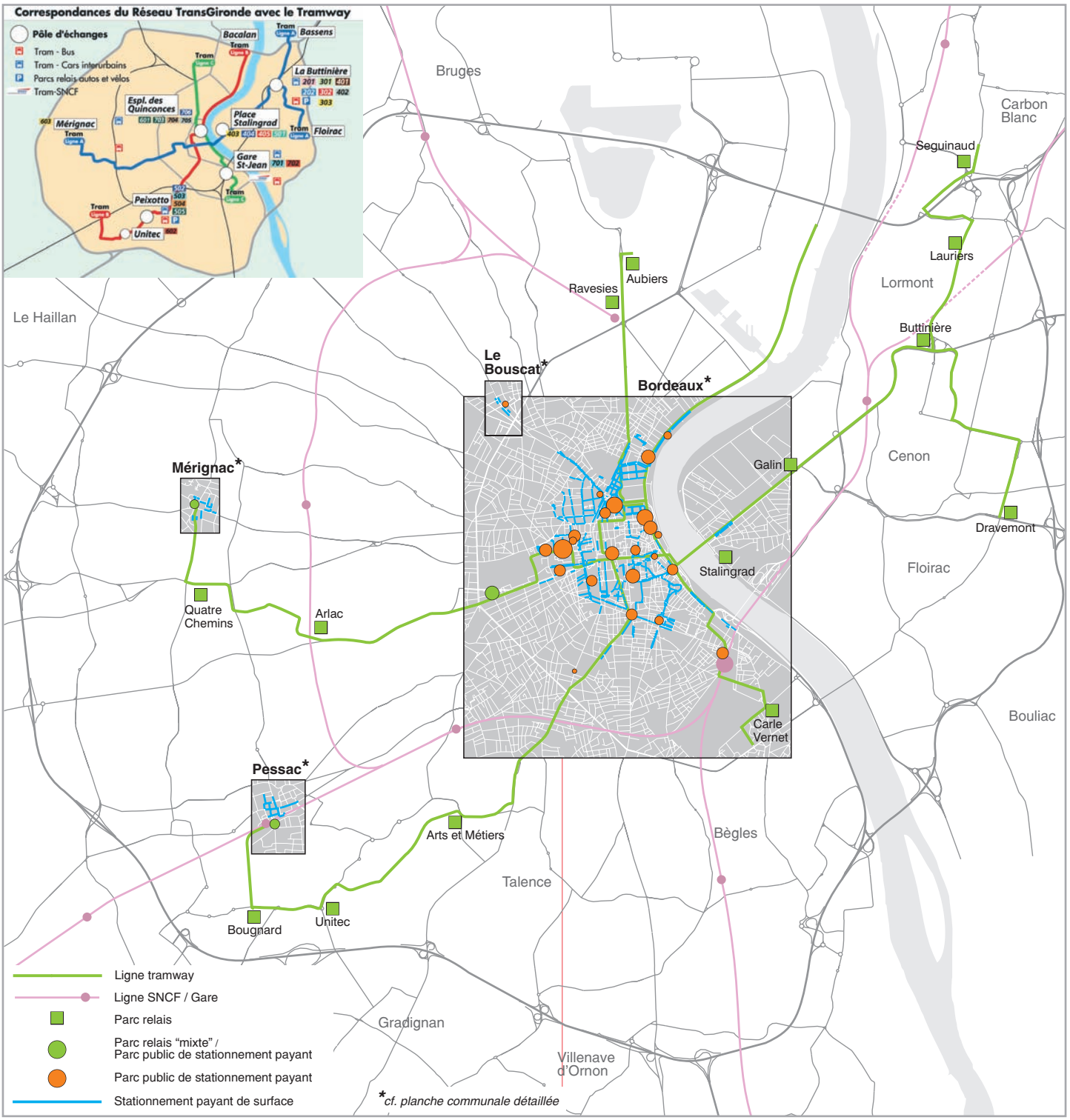

0. Synthèse

Parcs publics de stationnement payant : baisse quasi générale des résultats d'exploitation

Pour la première fois depuis 2002, tous les indicateurs des parcs de stationnement, à l'exception du nombre d'abonnés, sont en baisse. Mais cette baisse est beaucoup plus forte que les années précédentes et surtout, les recettes reculent.

Dans le centre-ville de Bordeaux, hormis Camille Jullian, tous les parcs de stationnement sont en perte de fréquentation et d'occupation.

C.C. Mériadeck et Victor Hugo confirment leurs baisses d'activité générale. En trois ans, le premier a notamment perdu 18,0 % de sa fréquentation totale et 106 abonnés. La baisse du trafic automobile intra-boulevards et le report modal significatif en faveur des transports en commun, en sont certainement la cause.

Camille Jullian (même si le nombre total d'entrées est en hausse), Front du Médoc, voire Cité Mondiale, Gambetta, 8 mai 1945 et Pey-Berland, semblent être aussi en perte de vitesse en 2008.

Fort logiquement, certains parcs de centre-ville compensent leur perte de fréquentation et d'occupation par une hausse du nombre d'abonnés résidents. Mais plus encore qu'en 2007, les baisses de résultats s'accompagnent d'une baisse du nombre d'abonnés dans près de la moitié des parcs de stationnement du centre-ville de Bordeaux. Seuls les Allées de Chartres, Bourse / Jean Jaurès, Gambetta, 8 mai 1945, République et Salinières, y enregistrent des hausses significatives.

Le taux d'occupation des parcs dont les données sont complètes (8 parcs sur 24) est en baisse de 3,4 % (plus forte baisse depuis la création de l'observatoire en 2000). Parmi les parcs renseignés, Camille Jullian (- 13,0 %) et Front du Médoc (- 8,7 %) sont les plus touchés. Pour Front du Médoc, cette baisse est en corrélation avec la chute de fréquentation globale enregistrée (- 19,6 %), alors que ce résultat est particulièrement surprenant pour Camille Jullian dont la fréquentation globale est en hausse de 6,2 %. Seul Victoire affiche une hausse en ces circonstances (+ 1,5 %).

La fréquentation globale des parcs est elle aussi en forte baisse (- 5,5 %). A l'exception de Camille Jullian (cf. § précédent), Mérignac (qui profite probablement de son statut de parc relais «mixte») et de République, dont le résultat est plus à la stabilité (+ 0,2 %), tous les autres parcs renseignés sont en baisse. Front du Médoc est le plus durement touché (cf. § précédent), ainsi que les Allées de Chartres (- 10,4 %), C.C. Mériadeck (- 8,5 %), 8 mai 1945 (- 7,7 %) et Porte de Bordeaux (- 7,2 %).

Enfin, la hausse du nombre total d'abonnements délivrés est moins forte qu'en 2007 avec + 97 abonnés sur l'ensemble des parcs renseignés (+ 399 en 2007). En outre, le nombre d'abonnés résidents croît de 193 unités pour un total de 2 627 abonnements résidents délivrés dans les parcs. Si ces hausses se tassent, elles sont toujours en concordance avec les objectifs du PDU.

Six nouveaux parcs relais en 2008

La fin de la mise en oeuvre de la 2ème phase du réseau tramway se matérialise aussi par l'ouverture de 6 nouveaux parc relais en 2008. C'est ainsi une capacité supplémentaire de 2 004 places qui vient s'ajouter à l'existant, sur les lignes A et C. Il faudra attendre au moins 2009 pour analyser le lancement de cette nouvelle offre, les résultats 2008 n'étant pas encore significatifs, bien que parfois supérieurs à ceux du parc relais Arts & Métiers (cf. taux de rotation), comme aux Aubiers ou à Carle Vernet.

La stagnation voire légère baisse des résultats pour les parcs relais de 1ère phase n'est pas significative en l'état. Il faut considérer à la fois la fin de montée en charge de ces parcs après leur ouverture ainsi que la baisse du trafic automobile pour relativiser ce constat.

Le parc relais Arts & Métiers reste le seul en retrait des autres parcs de 1ère phase en termes de fréquentation et affiche une fréquentation moyenne journalière à peine supérieure à la moitié de sa capacité.

Les perspectives 2009 et autres pistes de réflexion et d'actions

2009 a peu de chances de présenter un profil et des résultats différents de 2008. La conjoncture économique n'est pas meilleure et l'offre alternative de déplacements (TC, vélos...) continue à se rationnaliser et à se développer.

Néanmoins, la réalité étant ainsi, il faut bien reconnaître que la baisse de la demande de stationnement, en pleine phase avec les objectifs du PDU, dont le principal, le report modal des déplacements motorisés vers des modes alternatifs moins polluants, a de bonnes raisons de perdurer.

La seule véritable issue pour les exploitants de parcs de stationnement, déjà en partie explorée, est l'optimisation de la diffusion des abonnements, favorisant le report du stationnement de longue durée de la surface, aux parcs de stationnement à contrôle d'accès.

Les pistes d'investigation suivantes restent d'actualité et leur application tendrait à compléter avantageusement le dispositif actuel de mise en œuvre de la politique du stationnement :

- harmoniser les tarifs «résidents» en parcs publics de stationnement et sur voirie de façon à rendre l'offre en parcs plus attractive que celle sur voirie ;
- supprimer les mesures de gratuité en début de période de stationnement sur voirie ;
- poursuivre le renforcement de la surveillance du stationnement de surface et des mises en fourrière si nécessaire ;
- poursuivre le réaménagement des espaces publics et leur protection du stationnement gênant ;
- poursuivre la mise en oeuvre du stationnement payant dans les centralités de la CUB et créer des zones de stationnement réglementées (payantes ou autres), comme les zones bleues de Blanquefort, Floirac et Talence, sur certains pôles périphériques ou sur des axes commerciaux significativement desservis par les transports collectifs ;
- poursuivre l'effort de communication auprès de tous sur les vertus du report modal vers les transports alternatifs et sur l'intérêt d'utiliser, pour les captifs de la voiture, les parcs publics mis à leur disposition, comme le prescrit le PDU.

1 | L'actualité du stationnement en 2008

1. L'actualité du stationnement en 2008

Données générales de cadrage

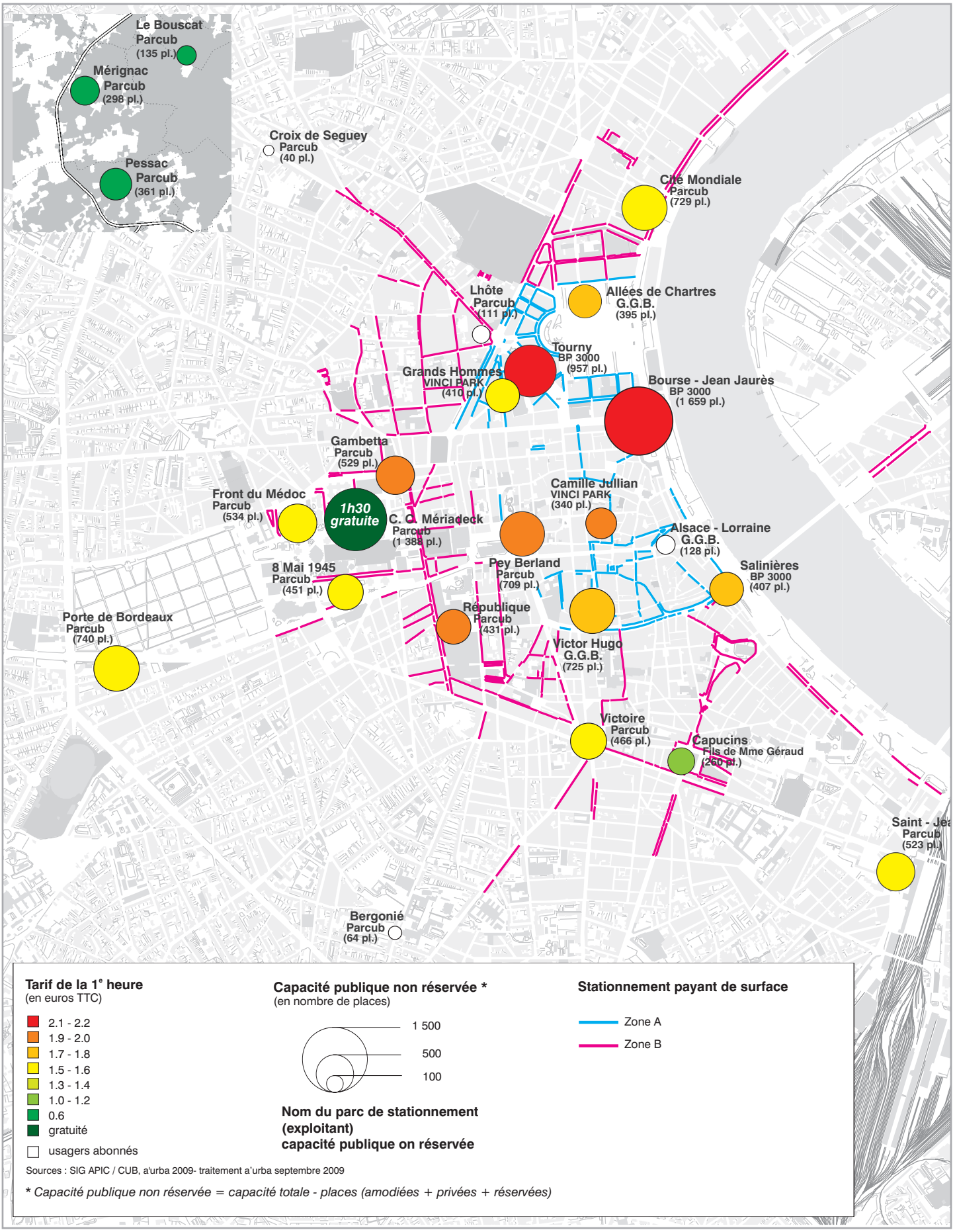

1. L'actualité du stationnement en 2008

1.1 L'évolution de l'offre

- Réévaluation presque générale de la capacité des parcs publics de stationnement payant par les services de la CUB.

- L'offre de stationnement payant de surface à Mérignac est réévaluée à 170 places environ en 2008 pour 196 places environ auparavant.

- L'offre de stationnement payant de surface à Pessac est réévaluée à 244 places fin 2008 pour 211 places les années précédentes.

- Six nouveaux parcs relais ont été ouverts en 2008.
  Sur la ligne A :
  - Arlac, 395 places en ouvrage (28/04/2008) ;
  - Séguinaud, 390 places en surface (31/05/2008) ;
  - Quatre chemins, 398 places en ouvrage (15/09/2008).
  Sur la ligne C :
  - Carles Vernet, 206 places en surface (28/02/2008) ;
  - Les Aubiers, 246 places en surface (29/02/2008) ;
  - Ravezies, 369 places en ouvrage (27/10/2008).

- La société Autocool, dont l'activité est l'auto-partage, met à disposition 27 véhicules sur 20 sites implantés sur 4 communes de la CUB (Bègles, Bordeaux, Mérignac et Talence).

- Deux premières modifications du PLU ont été approuvées le 18 janvier 2008. Seule la première a engendré des ajustements sur l'article 12.

- Approbation par la Ville de Bordeaux le 25 février 2008, de l'adoption, pour une durée initiale de deux ans, d'un disque vert en zone de stationnement payant de surface, permettant d'accorder la gratuité de 1h30 de stationnement aux véhicules propres (GNV, électriques, hybrides, GPL, auto-partage) moyennant la redevance annuelle de 3 €.

- Obtention par BP 3000, du permis de construire du futur parc André Meunier, le 24 juillet 2008.

1.2 Les principaux travaux

- Poursuite de la 2nde phase des travaux de mise en oeuvre de la ligne B dans le quartier de Bacalan à Bordeaux.

- Poursuite des travaux de recomposition de l'espace public du centre-ville de Mérignac.

- Poursuite de l'aménagement de la ZAC centre-ville à Pessac.

- Fin des travaux de réhabilitation du parc Tourny en août 2008.

2 | Stationnement de surface

2.1 Les résultats du stationnement payant de surface

2.2 Les mises en fourrière

2. Stationnement de surface

2.1 Les résultats du stationnement payant de surface

		Bordeaux	Le Bouscat	Mérignac	Pessac
Recette totale (TTC)	2008	2 445 184 €	17 218 €	17 537 €	27 219 €
	2007	2 133 855 €	19 957 €	18 618 €	31 543 €
	2004	1 589 065 €	48 854 €	non renseigné	43 565 €
Recette / place / jour	2007/2008	13,80 %	- 14,30 %	8,20 %	- 25,90 %
	2004/2008	30,70 %	- 30,90 %	non calculable	- 62,30 %
Nombre de P.V. à 11 €	2007/2008	- 0,80 %	3,70 %	- 39,90 %	90,30 %
	2005/2008	28,40 %	146,50 %	- 53,40 %	50,80 %
Nombre de P.V. à 35 €	2007/2008	- 19,10 %	103,80 %	11,00 %	non calculable
	2005 /2008	- 2,10 %	98,60 %	37,80 %	- 4,20 %

Résultats

Le nombre de places de stationnement payant de surface a changé à Mérignac et Pessac. La mise en oeuvre progressive des ZAC centre-ville ainsi que les requalifications d'espaces publics liées à l'arrivée du tramway à Mérignac, en sont à l'origine. Fin 2008, Mérignac affiche 170 places de stationnement payant en surface et Pessac, 244.

On retiendra la création d'un nouvel indicateur, le taux de rotation, sur la base des tickets émis par les horodateurs et qui reflète le nombre moyen de véhicules (ayant retiré un ticket horodateur) stationnant par place chaque jour. Il n'intègre donc en rien le stationnement illicite.

On constate d'ailleurs la large prédominance du stationnement non payé dans ces secteurs, au regard des écarts obtenus entre Mérignac et Pessac d'une part, respectivement 0,49 et 0,35, et Le Bouscat, 4,27, d'autre part, mais 0,34 sans les tickets gratuits.

Les recettes / place / jour de Bordeaux et Mérignac sont en hausse tandis que celles du Bouscat et de Pessac poursuivent leur baisse.

La surveillance du stationnement affiche des résultats très contrastés. Seul Le Bouscat n'affiche que des résultats positifs.

Synthèse

Bien que ses recettes soient significativement en hausse en 2008, la ville de Bordeaux marque le pas en matière de verbalisation.

La baisse de certains indicateurs à Mérignac et Pessac est toujours à relier aux travaux (ou à leurs proches effets dans le temps) d'aménagement du tramway et des espaces publics. Cependant, Pessac affiche de gros efforts de suivi en faveur du respect du paiement du stationnement et Mérignac voit l'indicateur «recette» augmenter.

La commune du Bouscat démontre, quant à elle, une très nette amélioration de la surveillance du stationnement gênant, sans pour autant que les conséquences se fassent sentir sur le montant des recettes horodateurs toujours en baisse.

2.2 Les mises en fourrière

Nombre d'entrées en fourrière entre 1998 et 2008

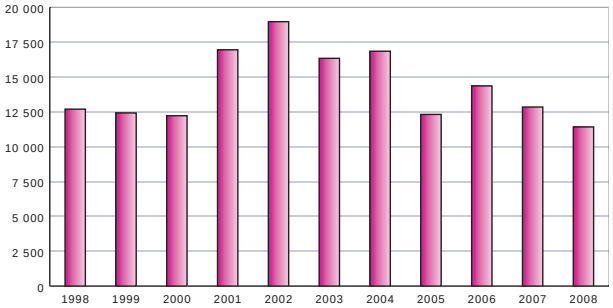

- 11 514 entrées en 2008
- - 11,0 % par rapport à 2007
- Depuis 2006, les véhicules non entrés en fourrière mais ayant fait l'objet de transactions (sur le site d'enlèvement), sont comptabilisés.

Nombre d'entrées mensuelles en fourrière

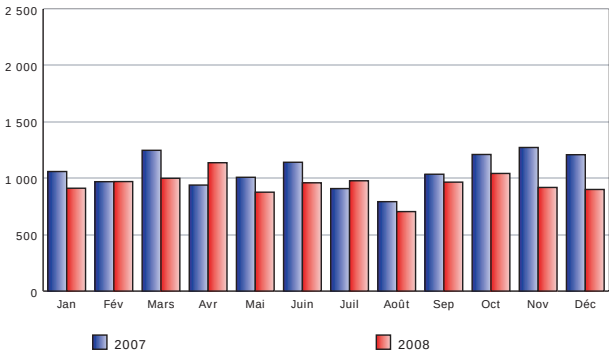

- A l'exception des mois de février, avril et juillet, les résultats sont en baisse toute l'année.

3 | Parcs publics de stationnement payant

3.1 Les résultats
3.2 Le nombre d'abonnés
3.3 Le nombre d'abonnés résidents
3.4 Synthèse

3. Parcs publics de stationnement payant

Recette moyenne par place non réservée par jour

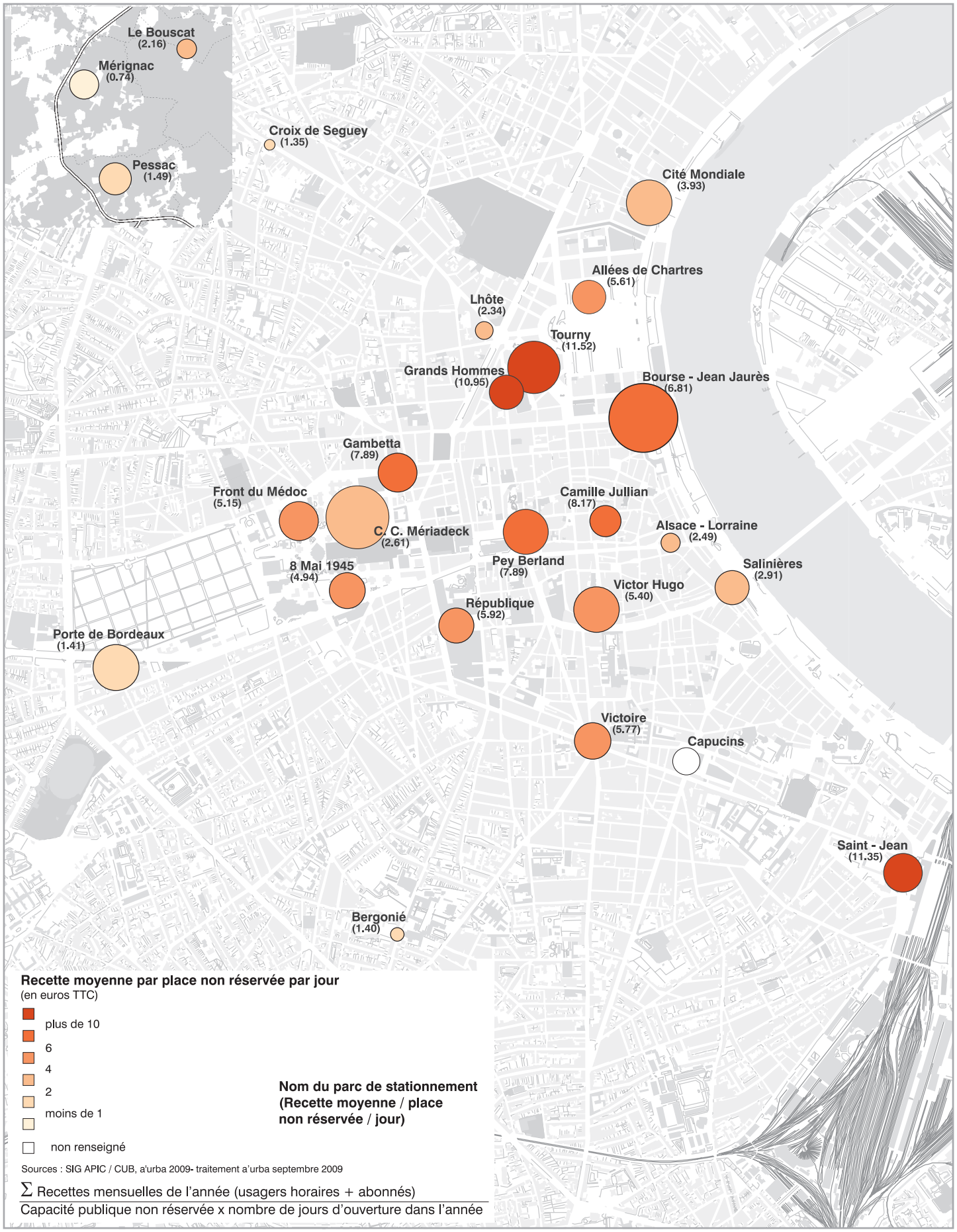

Sources : SIG APIC / CUB, a'urba 2009- traitement a'urba septembre 2009

$$\frac{\sum \text{Recettes mensuelles de l'année (usagers horaires + abonnés)}}{\text{Capacité publique non réservée x nombre de jours d'ouverture dans l'année}}$$

3. Parcs publics de stationnement payant

3.1 Les résultats

Les fiches synthétiques des parcs (annexe 4) analysent le contexte et le fonctionnement de chacun tandis que les cartes synthétiques d'indicateurs (annexe 5) permettent de comparer les résultats obtenus par l'ensemble des parcs de stationnement.

Voici les grandes tendances qui émergent :

- seul le nombre total d'abonnés est en hausse en 2008; la recette / place / jour, la fréquentation et le taux d'occupation moyen sont globalement en baisse (quand ils sont renseignés) ;
- la recette / place / jour moyenne a baissé de 2,7 % par rapport à 2007, mais reste en nette progression par rapport à 2005 ;
- Bergonié (- 11,9 %), Camille Jullian (- 13,3 %) et C.C. Mériadeck (- 12,0 %) affichent les plus fortes pertes de recettes ;
- Le Bouscat (+ 14,4 %), Lhôte (+ 10,9 %), Pessac (+ 23,0 %) et Saint-Jean (+ 10,1 %) ont les recettes les plus en hausse ;
- Tourny, Saint-Jean et Grands Hommes restent les parcs qui présentent les meilleurs recettes / place / jour à respectivement 11,52 €, 11,35 € et 10,95 € ;
- le nombre total d'entrées est en baisse dans la majorité des parcs renseignés à l'exception de République (+ 0,2 %), Camille Jullian (+ 6,2 %) et Mérignac (+ 15,7 %) ; la baisse observée est encore plus forte qu'en 2007 ;
- le taux d'occupation des parcs renseignés est en baisse (- 3,4 %) et plus spécialement celui de Camille Jullian (- 13,0 %) et de Front du Médoc (- 8,7 %), tandis que Victoire (+ 1,5 %) est en hausse ;
- le nombre d'abonnés est en hausse (+ 97) sur l'ensemble des parcs renseignés.

Les tendances les plus significatives par parc sont les suivantes :

- la perte d'attractivité générale se confirme toujours pour C.C. Mériadeck et se poursuit pour Victor Hugo ;
- Allées de Chartres, Camille Jullian, Front du Médoc, Gambetta et Grands Hommes sont en perte de vitesse mais affichent tout de même un indicateur en hausse ;
- 8 mai 1945, Porte de Bordeaux et Victoire obtiennent des résultats très hétérogènes ;
- à l'inverse, Mérignac et République présentent des résultats positifs malgré la baisse d'un de leurs indicateurs ;

Pour les parcs n'ayant que les abonnements et recettes renseignés :

- Alsace-Lorraine, Cité Mondiale, Pey-Berland, Tourny, voire Bergonié, présentent une baisse globale de leurs résultats ;
- Bourse / Jean-Jaurès et Croix-de-Seguey ont des recettes en forte baisse, tandis qu'à l'inverse, celles du Bouscat et de Saint-Jean sont en nette hausse ;
- Lhôte, Pessac et Salinières affichent des progressions globales significatives.

3.2 Le nombre d'abonnés

Parcs publics - nombre d'abonnés en fonction de la capacité non réservée en 2008

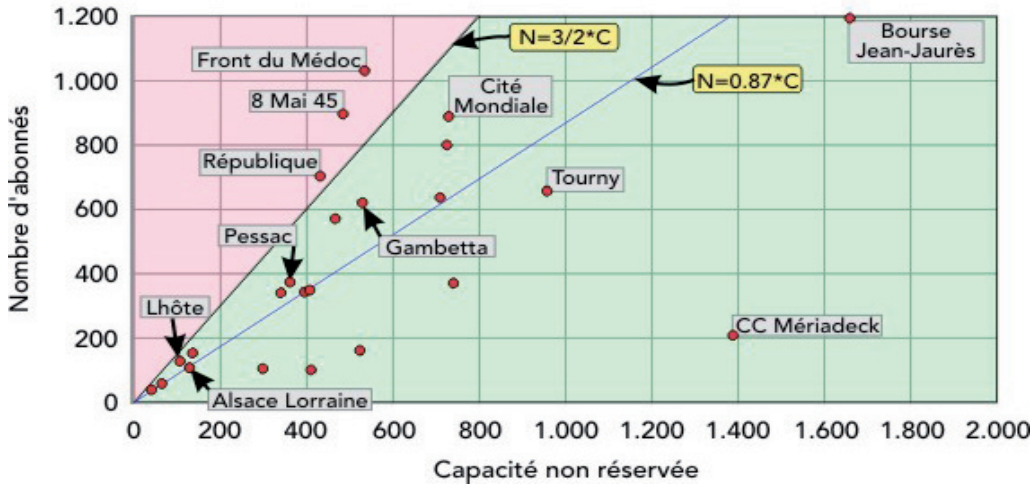

Définitions

Le nombre moyen total d'abonnés dans les parcs publics de stationnement payant renseignés a été de 10 884 en 2008 (+ 97 par rapport à 2007) pour une capacité non réservée cumulée de 12 563 places.

On considère (source CERTU) qu'il faut une capacité minimale équivalente à 2/3 du nombre d'abonnés dans un parc pour satisfaire correctement cette demande potentielle d'usagers abonnés à un instant donné. C'est ce qu'on appelle le coefficient de foisonnement (2/3 restant une valeur théorique).
En d'autres termes, il faut considérer qu'une capacité donnée (en l'occurrence la capacité non réservée des parcs publics), peut accueillir au mieux en nombre d'abonnés l'équivalent de 3/2 de cette capacité (sans prise en compte des usagers horaires).

Résultats

Comme en 2007, tous les parcs renseignés, exceptés Front du Médoc, 8 mai 1945 et République, sont conformes au critère de foisonnement et affichent une capacité non réservée suffisante pour accueillir le nombre d'abonnés moyen qui est le leur : on obtient, en cumulé sur l'ensemble des parcs publics, un nombre d'abonnés équivalent à 0,87 x la capacité non réservée (en dessous de la valeur critique 3/2). Le ratio obtenu est identique à celui de 2007.

Le fait que Front du Médoc, 8 mai 1945 et République dépassent le ratio théorique acceptable n'est pas pour autant révélateur de dysfonctionnements. Ce constat reflète leur fort profil «abonnés» avec des parts «abonnés» respectives de 90,3 %, 87,9 % et 82,3 % dans l'occupation totale.

Les baisses les plus notables par rapport à l'année 2007 sont les suivantes :

- - 44 pour Cité Mondiale (- 4,7 %) ;
- - 24 pour Victoire (- 4,0 %) ;
- - 23 pour Front du Médoc (- 2,2 %) ;
- - 21 pour Pey-Berland (- 3,2 %).

Les hausses les plus significatives, quant à elles, sont les suivantes :

- + 53 pour Pessac (+ 16,5 %) ;
- + 52 pour Salinières (+ 17,4 %), en hausse continuelle depuis son ouverture ;
- + 41 pour Bourse / Jean-Jaurès (+ 3,5 %) ;
- + 38 pour Allées de Chartres (+ 12,4 %) ;
- + 37 pour Gambetta (+ 6,3 %) ;
- + 18 pour République (+ 2,6 %), en hausse régulière depuis 2003.

Conclusion

C. C. Mériadeck a perdu 464 abonnés en cinq ans, tandis qu'à l'inverse, Bourse / Jean-Jaurès en a gagné 508 et République, 279 depuis 2003.

Front du Médoc, 8 mai 1945 et République sont toujours les seuls parcs à présenter un ratio « nombre d'abonnés / capacité non réservée » optimal , conforté par leur fort profil « usagers abonnés ». Les autres parcs peuvent encore progresser ou présentent des profils mixtes avec plus d'usagers horaires.

3.3 Le nombre d'abonnés résidents

Parcs publics - nombre d'abonnés résidents en fonction de la capacité non réservée en 2008

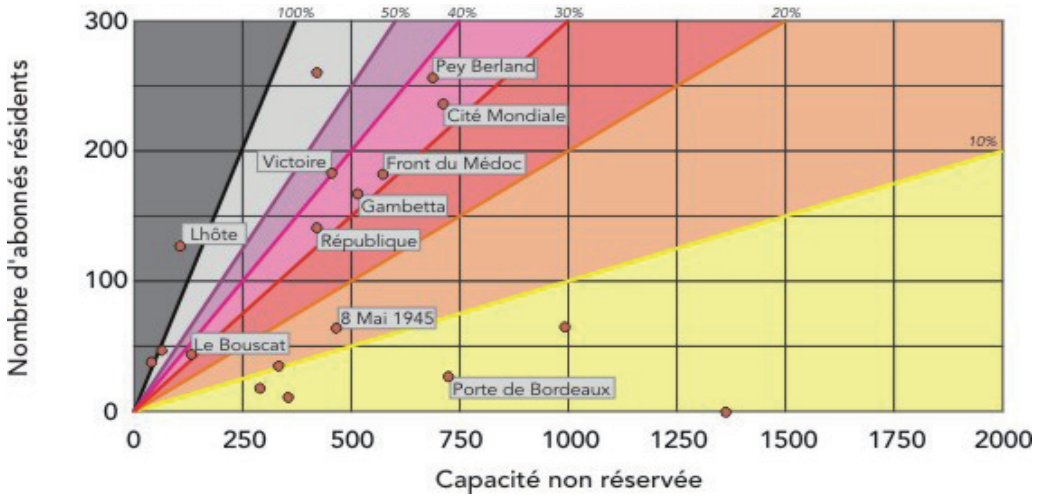

Le nombre total d'abonnements résidents diffusés dans les parcs renseignés en 2008 (dits abonnements résidents permanents) est de 2 627 pour un total de 9 366 abonnés. Ce résultat est toujours en hausse (+ 193 abonnés résidents par rapport à 2007). On obtient au total 28,0 % d'abonnés résidents parmi le nombre total d'abonnés dans les parcs et 25,3% en équivalent places réservées aux résidents en proportion de la capacité totale des parcs proposant des abonnements résidents.

Ces ratios sont eux aussi en hausse par rapport à 2007 (près de 2 points chacun).

3. Parcs publics de stationnement payant

Evolution 2005 / 2008 des données du stationnement payant en parcs publics

	Nombre d'abonnés		Recette / place / jour		Nombre total d'entrées		Taux d'occupation	
	2007/2008	2005/2008	2007/2008	2005/2008	2007/2008	2005/2008	2007/2008	2005/2008
Allées de Chartres	38	2006/2008 69	- 3,60 %	2006/2008 8,10 %	- 10,40 %	2006/2008 2,60 %	donnée non renseignée	donnée non renseignée
Camille Jullian	- 6	- 55	- 13,30 %	3,40 %	6,20 %	donnée non renseignée	- 13,00 %	- 8,00 %
C. C. Mériadeck	- 11	- 106	- 12,00 %	- 16,90 %	- 8,50 %	- 18,00 %	- 3,20 %	- 7,00 %
Cité Mondiale	- 44	- 56	- 2,00 %	16,00 %	donnée incomplète	donnée non renseignée	donnée incomplète	donnée incomplète
Front du Médoc	- 23	44	3,30 %	30,10 %	- 19,60 %	- 27,70 %	- 8,70 %	- 7,50 %
Gambetta	37	70	- 3,90 %	8,50 %	- 1,80 %	- 3,50 %	donnée incomplète	donnée incomplète
Grands Hommes	4	41	- 1,40 %	4,60 %	- 2,60 %	donnée non renseignée	0,00 %	0,50 %
8 Mai 45	12	8	5,40 %	29,70 %	- 7,70 %	- 3,60 %	- 2,70 %	4,20 %
Mérignac	- 4	- 66	5,20 %	19,40 %	15,70 %	donnée non renseignée	donnée incomplète	donnée non renseignée
Pey-Berland	- 21	81	- 5,80 %	5,80 %	donnée incomplète	donnée incomplète	donnée incomplète	donnée incomplète
Porte de Bordeaux	6	- 5	4,80 %	28,20 %	- 7,20 %	1,90 %	donnée incomplète	donnée incomplète
République	18	169	0,90 %	11,30 %	0,20 %	- 0,6 %	- 1,90 %	- 1,00 %
Saint-Jean	- 18	- 60	10,10 %	19,90 %	donnée incomplète	- 2,0 %	donnée incomplète	donnée incomplète
Victoire	- 24	9	- 4,30 %	15,20 %	donnée incomplète	donnée non renseignée	1,50 %	donnée incomplète
Victor Hugo	- 8	2006/2008 - 14	- 1,80 %	2006/2008 - 2,00 %	- 3,30 %	2006/2008 - 7,10 %	- 0,40 %	donnée non renseignée
Alsace-Lorraine	- 1	2006/2008 - 4	- 0,40 %	2006/2008 - 2,00 %	donnée non renseignée	donnée non renseignée	donnée non renseignée	donnée non renseignée
Bergonié	0	10	- 11,90 %	53,80 %	donnée non renseignée	donnée non renseignée	donnée non renseignée	donnée non renseignée
Bourse / Jean Jaurès	41	424	- 6,50 %	82,10 %	donnée non renseignée	donnée non renseignée	donnée non renseignée	donnée non renseignée
Croix-de-Seguey	3	2006/2008 17	- 8,20 %	2006/2008 14,40 %	donnée non renseignée	donnée non renseignée	donnée non renseignée	donnée non renseignée
Le Bouscat	- 7	- 1	14,40 %	52,10 %	donnée non renseignée	donnée non renseignée	donnée non renseignée	donnée non renseignée
Lhôte	5	20	10,90 %	41,80 %	donnée non renseignée	donnée non renseignée	donnée non renseignée	donnée non renseignée
Pessac	53	65	23,00 %	60,20 %	donnée non renseignée	donnée non renseignée	donnée non renseignée	donnée non renseignée
Salinières	52	97	1,60 %	24,40 %	donnée non renseignée	donnée non renseignée	donnée non renseignée	donnée non renseignée
Tourny	- 5	- 202	- 1,90 %	13,50 %	donnée non renseignée	donnée non renseignée	donnée non renseignée	donnée non renseignée
Variation globale	97	555	- 2,70 %	17,10 %	- 5,50 %	- 11,70 %	- 3,40 %	- 4,20 %

Le ratio «nombre total d'abonnés résidents / capacité non réservée des parcs» est à rapprocher des objectifs contractuels adoptés par la régie communautaire Parcub. Tous les parcs de l'hypercentre de Bordeaux hors Pey-Berland (C. C. Mériadeck, Gambetta et République) doivent atteindre le quota de 35 % de places réservées aux abonnés résidents. Pey-Berland, quant à lui, doit respecter un quota de 40 % de places réservées ainsi que tous les autres parcs de la régie à l'exception de Saint-Jean dont la convention passée avec la SNCF fait l'objet de restrictions en matière d'abonnement, au regard de son profil très majoritairement «usagers horaires».

Parmi les parcs de stationnement renseignés et exploités par Parcub, on constate que Victoire est toujours le seul en 2008 à atteindre son objectif avec 41,0 % de places virtuellement réservées aux abonnés résidents.

Gambetta et République, qui eux doivent viser un objectif de 35 % de places réservées aux abonnés résidents, stagnent avec respectivement 32,1 % et 32,3 % en 2008.

A l'exception de C.C. Mériadeck dont l'objectif «abonnés résidents» est fixé à 35 % pour aucun abonné de ce type actuellement, tous les autres parcs gérés par Parcub doivent atteindre le quota de 40 %.

Pey-Berland s'en rapproche encore avec 38,2 %, suivi du Bouscat (37,0 %), de Front du Médoc (33,9 %) et de Cité Mondiale (33,2 %).

Malgré sa nette progression (+ 6,8 points), 8 mai 1945 n'affiche toujours que 20,7 %, tandis que Pessac (6,9 %), Mérignac (6,7 %) et Porte de Bordeaux (3,8 %) restent peu attractifs dans leur contexte urbain.

Bergonié, à forte attractivité résidentielle (82,8 %), ainsi que Croix-de-Seguey et Lhôte, réservés exclusivement aux abonnés résidents, sont à considérer «hors catégorie».

3.4 Synthèse

En 2008, Parcub reste toujours le seul exploitant, depuis la création de l'observatoire, à renseigner l'ensemble des indicateurs de certains de ses parcs (11).

Les points à retenir pour 2008 sont les suivants :

- les recettes sont en baisse pour la première fois depuis 2002, malgré la hausse quasi générale des tarifs «abonnés» ;
- la fréquentation de la plupart des parcs renseignés de l'hypercentre de Bordeaux poursuit sa baisse (cycle baissier croissant depuis 2006) ainsi que leur taux d'occupation moyen ;
- le nombre moyen d'abonnements diffusés est toujours en hausse (+ 97) malgré une certaine inflexion par rapport à 2007 ;
- de même, le nombre d'abonnés résidents poursuit sa progression (+ 193), même si celle-ci est moindre qu'en 2007 ;
- C.C. Mériadeck et Victor Hugo confirment leur perte d'activité ;
- Camille Jullian, Front du Médoc, voire Cité Mondiale, Gambetta, 8 Mai 1945 et Pey-Berland, sont aussi en perte de vitesse en 2008.

4 | Parcs relais

4.1 Détail de l'offre
4.2 La fréquentation

4. Parcs relais

Fréquentation et taux de rotation moyens les jours ouvrables entre 2006 et 2008

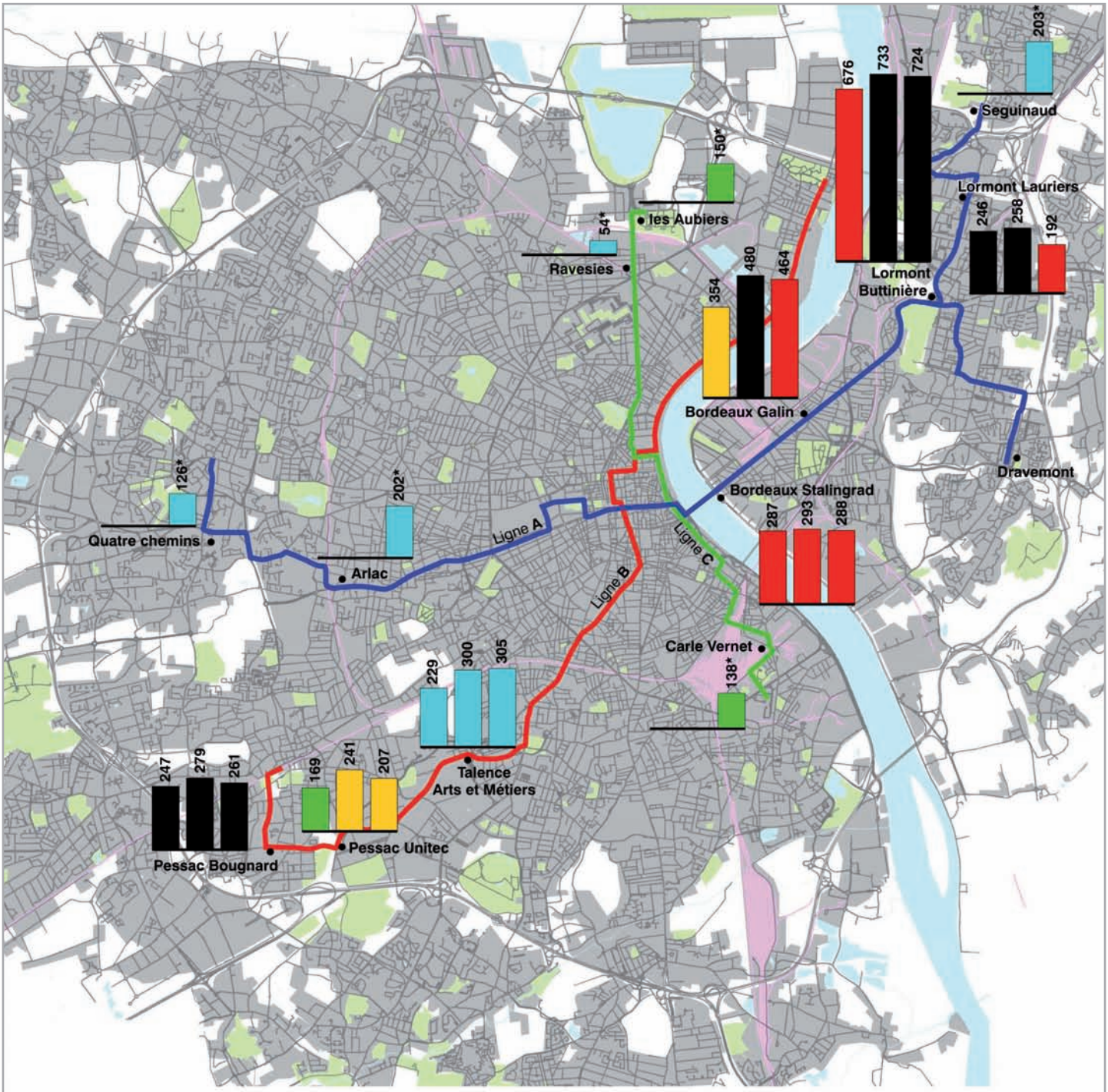

taux de rotation ⩾1,2

1⩽taux de rotation <1,2

0,8<taux de rotation <1

0,6<taux de rotation <0,8

taux de rotation* <0,6

Capacité totale des parcs :

Pessac Bougnard : 187 places
Pessac Unitec : 249 places
Talence Arts et Métiers : 594 places
Bordeaux Galin : 399 places
Lormont Buttinière : 603 places
Lormont Lauriers : 190 places
Bordeaux Stalingrad : 250 places
Floirac Dravemont : 46 places
Bègles Carle Vernet : 206 places
Bordeaux les Aubiers : 246 places
Mérignac Arlac : 395 places
Bassens Seguinaud : 390 places
Mérignac Quatre chemins : 398 places
Bordeaux Ravesies : 369 places

84 169 241 véhicules
2006 2007 2008 années
*année incomplète

N
0 1km

données topographiques du F.T.N. © IGN et DGI
en provenance du S.I.G. "APIC"
Communauté Urbaine de Bordeaux
09B943 Parc relais rotation.cdr

a'urba. agence d'urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine

taux de rotation moyen journalier = fréquentation moyenne journalière / capacité totale

4. Parcs relais

4.1 Détail de l'offre

Six nouveaux parcs relais ont été ouverts en 2008.

Sur la ligne A :
- Arlac, 395 places en ouvrage ;
- Séguinaud, 390 places en surface ;
- Quatre chemins, 398 places en ouvrage.

Sur la ligne C :
- Carles Vernet, 206 places en surface ;
- Les Aubiers, 246 places en surface ;
- Ravezies, 369 places en ouvrage.

Les parcs relais du réseau TBC sont dorénavant au nombre de quatorze pour une offre totale de stationnement de 4 522 places à l'usage des automobilistes (552 places 2-roues).

Horaires d'ouverture des nouveaux parcs relais:
Lundi, mardi, mercredi et dimanche, 5h à 1h ;
Jeudi, vendredi et samedi, 5h à 2h.

Séguinaud (station La Gardette) présente la particularité d'offrir 147 places réservées aux abonnés du réseau TBC, les 243 autres étant ouvertes à tous.

Dravemont est, lui aussi, réservé aux abonnés du réseau TBC. Les autres parcs relais sont ouverts à tout public. Accès gratuit pour les abonnés et paiement d'un titre «parc relais + transport» de 3,00 € pour les non-abonnés.

Pour rappel, tous les passagers du véhicule se voient offrir un aller-retour gratuit sur le réseau TBC.

A retenir aussi, l'existence depuis 2007 de trois parcs relais «mixtes» de 84 places chacun, dans l'enceinte des parcs de stationnement, gérés par Parcub, de Mérignac, Pessac et Porte de Bordeaux. Leur accès est réservé aux abonnés du réseau TBC, du lundi au vendredi uniquement.

4.2 La fréquentation

A l'exception d'Arts & Métiers, la fréquentation des parcs relais ouverts avant 2008 est en baisse (cf. carte ci-contre). La tendance étant nouvelle, on parlera pour le moment plutôt de stagnation ou de légère baisse pour la plupart et de baisse réelle pour Lauriers et Unitec.

Lauriers est clairement victime de la mise en service de Séguinaud (station La Gardette) à Bassens (baisse de 66 usagers en moyenne par jour par rapport à 2007). Cela reste moins clair pour Unitec (baisse de 34 usagers en moyenne par jour par rapport à 2007), les parcs relais alentour (Bougnard et Arts & Métiers) n'en profitant pas véritablement.

Des parcs relais « 1ère génération », Arts & Métiers reste de loin le moins fréquenté en proportion de sa capacité et affiche toujours un reliquat moyen de places de l'ordre de la moitié de l'offre (289 places pour une capacité totale de 594).

Pour ce qui est des parcs relais mis en service en 2008, on constate clairement que pour le moment, leur niveau de fréquentation est fonction de leur date d'ouverture. Plus ils fonctionnent depuis longtemps, plus leur taux de rotation (nombre moyen journalier de véhicules stationnant par place offerte) est élevé.

Leur fréquentation est assez basse pour le moment, la montée en charge d'un parc de stationnement étant toujours progressive. Néanmoins, il faut reconnaître qu'à l'exception de Quatre chemins et Ravezies (mis en service respectivement en septembre et octobre 2008), les résultats (en proportion de leur capacité totale) des quatre autres nouveaux parcs relais atteignent voire dépassent déjà ceux d'Arts & Métiers.

Deux classes de parcs relais apparaissent selon que leur taux de rotation est supérieur ou inférieur à 1.

D'une part :
- Lauriers (ligne A), 1,01 ;
- Buttinière (A), 1,20 ;
- Galin (A), 1,16 ;
- Stalingrad (A), 1,15 ;
- Bougnard (B), 1,40.

D'autre part :

- Quatre chemins (ligne A), 0,32 ;
- Arlac (A), 0,52 ;
- Séguinaud - station La Gardette (A), 0,52 ;
- Unitec (B), 0,83 ;
- Arts & Métiers (B), 0,51 ;
- Les Aubiers (C), 0,61 ;
- Ravezies (C), 0,15 ;
- Carle Vernet (C), 0,67 ;

Ce taux de rotation ne reflète pas pour autant fidèlement l'occupation des parcs, la durée moyenne de stationnement des véhicules pouvant être différente d'un parc à un autre et le stationnement s'y opérant étant avant tout diurne.

A l'exception de Mérignac-centre, la fréquentation des parcs relais «mixtes» est quant à elle marginale. Les taux de rotation affichés sont les suivants :

- Mérignac-centre (ligne A), 0,39 ;
- Porte de Bordeaux (A), 0,07 ;
- Pessac-centre (B), 0,04.

NB : *Le parc relais Dravemont n'est pas renseigné, aucune donnée n'ayant été transmise par l'exploitant pour 2008.*

5 | Normes de stationnement dans le PLU (article 12)

5.1 Rappels
5.2 Les dernières modifications
5.3 Le projet de loi Grenelle 2

5. Normes de stationnement dans le PLU (article 12)

Un découpage territorial par secteurs et un périmètre de modération

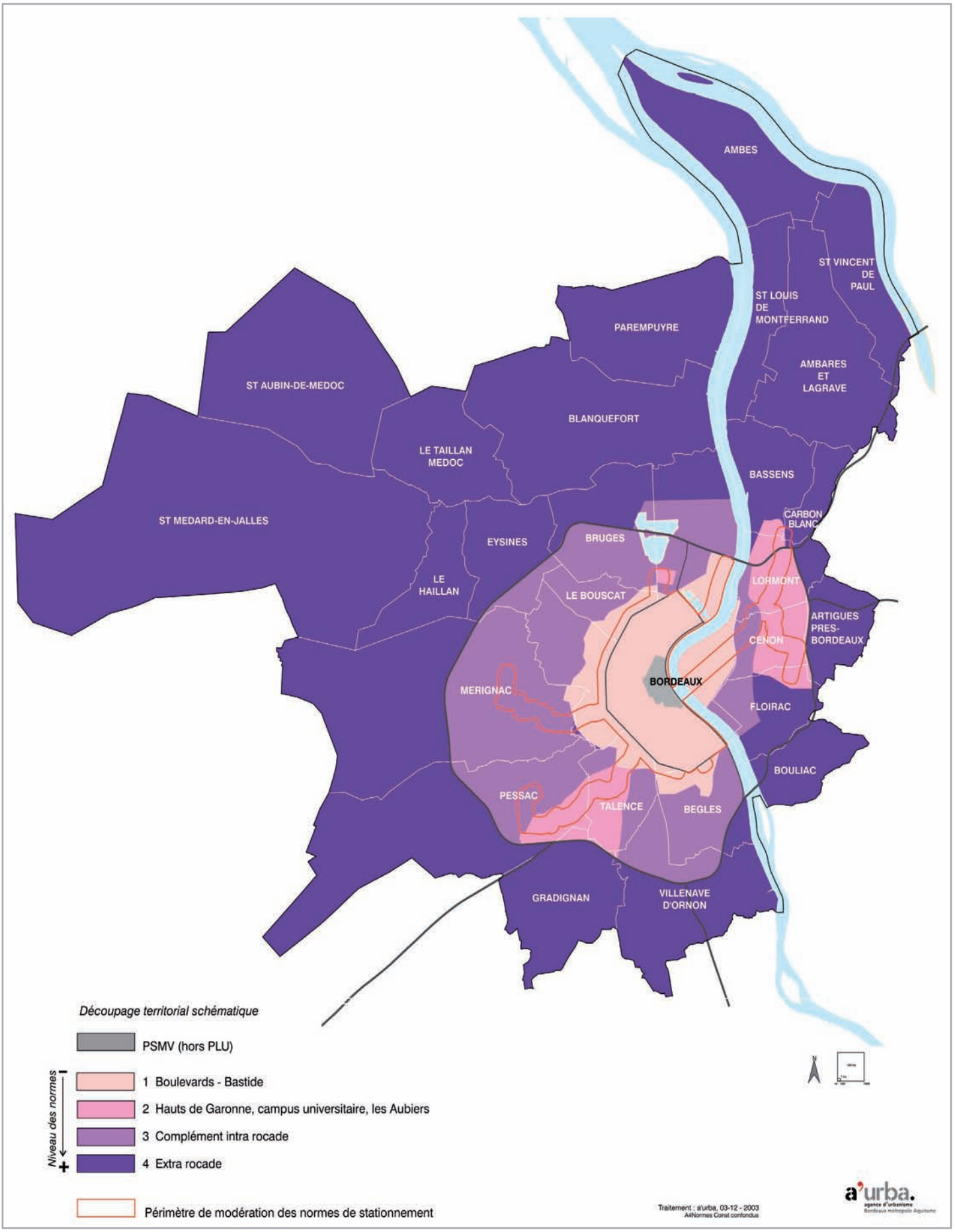

5. Normes de stationnement dans le PLU (article 12)

5.1 Rappels

L'article 12 du PLU a pour objet de réglementer les conditions de mise en oeuvre d'une offre de stationnement hors voies dans le cadre d'un projet de construction, d'extension ou de changement de destination d'un bâtiment existant, sur une parcelle reconnue constructible. Il a vocation à répondre à la réalité du stationnement au moment où il est élaboré, mais aussi à participer au façonnage du tissu urbain pour les années à venir au même titre que les autres articles du PLU.

Comparativement aux anciens POS, l'article 12 du PLU présente une territorialisation de ses normes qui n'est plus calée sur le zonage, mais sur quatre secteurs à normes de stationnement différentes (cf. carte ci-contre). Cependant, les contours de ces secteurs sont calés sur ceux du zonage.

Les POS imposaient simplement des minima (valeurs seuils) de places de stationnement à réaliser en termes de normes ; le PLU de la CUB autorise aujourd'hui la suppression ou la réduction de ces minima et la définition de maxima dans le périmètre de modération des normes de stationnement (cf. carte ci-contre) défini par le Plan de Déplacements Urbains.

Le PLU réglemente aussi le stationnement des vélos et propose des normes minimales ambitieuses. Il a adopté par exemple les normes minimales suivantes, applicables dans tous les secteurs du découpage territorial :

- pour les habitations, une aire de stationnement de surface totale équivalent à 1,5 m² minimum par logement ;
- pour les bureaux, de 100 m² à 5 000 m² de SHON, un ratio de 4 places / tranche de 100 m² de SHON.

5.2 Les dernières modifications

Depuis l'approbation du nouveau PLU, le 21 juillet 2006, deux premières modifications ont été entreprises et elles-mêmes approuvées le 18 janvier 2008.

Si la seconde, la ville de pierre, n'a eu aucun impact sur le contenu de l'article 12, la toute première l'a amendé en différents points.

Règles et définitions communes à tous les secteurs

- pour le *stationnement des vélos*, un ratio de 4 places / tranche de 100 m² de SHON est imposé à la catégorie «bureaux», dorénavant entre 100 m² et 5 000 m² de SHON ;
- pour le *stationnement des vélos*, un ratio de 2 places / tranche de 100 m² de SHON est imposé à la catégorie «industries», dorénavant entre 100 m² et 2 000 m² de SHON ;
- dans les *modalités de réalisation des places de stationnement*, il a été ajouté que « lorsque une place de stationnement existante est supprimée alors qu'elle est nécessaire dans le décompte des places réglementairement exigées, elle doit être retrouvée, dans le respect des dispositions particulières de chaque zone ».

Règles et définitions spécifiques aux zones urbaines multifonctionnelles

- un *commerce* est dorénavant à considérer en entrepôt lorsque la surface de ses réserves est supérieure ou égale à 75 % de la SHON totale ;
- pour les catégories de bâti «commerce», «artisanat et activités ne relevant pas des autres destinations» et «entrepôts», en matière de *livraisons de marchandises*, dorénavant, au-delà d'une surface de réserves > 200 m² (et sans plafond), « une aire de stationnement et de livraison de marchandises

au moins égale à 10 % minimum de la surface de réserves doit être aménagée » ;

- pour toutes les zones Uc, Um, Ud, ainsi que les zones Upc et Uh, dans les *modalités de réalisation des places de stationnement*, dorénavant, « pour les *constructions à destination autres que l'habitat*, au-delà de 3 places de stationnement réalisées en plus de celles imposées réglementairement, les places supplémentaires doivent être obligatoirement incluses dans l'emprise d'un ou plusieurs bâtiments»;
- pour toutes les zones Uc, Um, Ud, ainsi que les zones Upc et Uh, dans les *modalités de réalisation des places de stationnement*, dorénavant, « pour les *constructions à destination d'habitat*, toutes les places supplémentaires doivent être obligatoirement incluses ».

5.3 Le projet de loi Grenelle 2

A l'instar de ce que la loi SRU avait instauré pour les PDU par l'intermédiaire de son article 98, le projet de loi Grenelle 2 s'apprête à faire de même avec les SCOT.

Il y est en effet prévu que le document d'orientation et de programmation du SCOT, définissant les grandes orientations de la politique des transports et des déplacements, puisse préciser, en fonction de la desserte en transports publics réguliers et en tenant compte de la destination des bâtiments, les obligations minimales et maximales de réalisation d'aires de stationnement pour les véhicules motorisés, celles-ci devant être intégrées dans les plans locaux d'urbanisme.

| Annexes

Annexe 1. L'offre publique de stationnement réglementé par commune
Annexe 2. Les données étudiées dans le tableau de bord
Annexe 3. Les fiches communales du stationnement payant de surface
Annexe 4. Les fiches par parc public de stationnement payant
Annexe 5. Les indicateurs supplémentaires des parcs publics de stationnement payant

L'offre publique de stationnement réglementé par commune

Commune du Bouscat

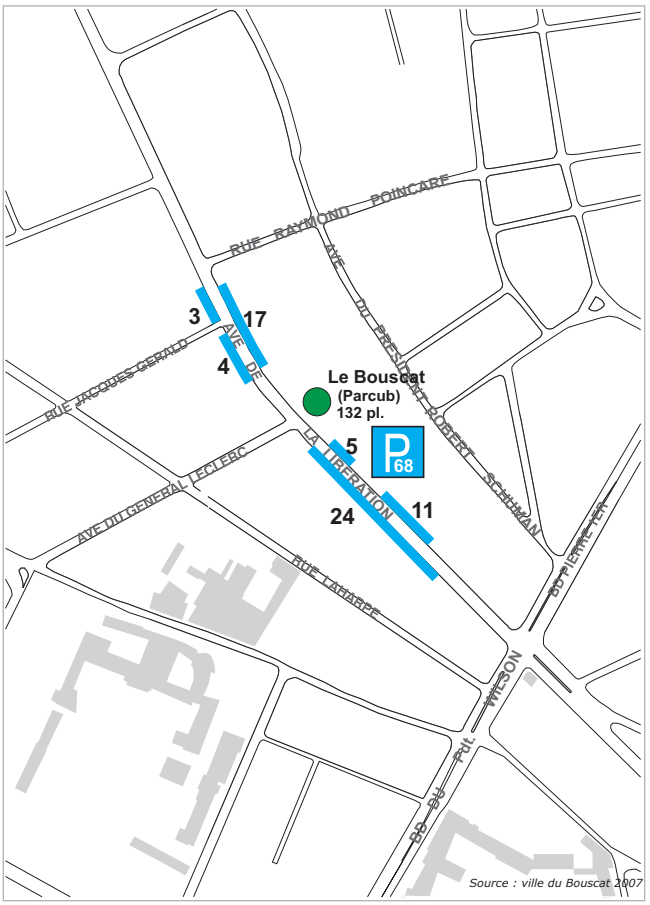

Commune de Mérignac

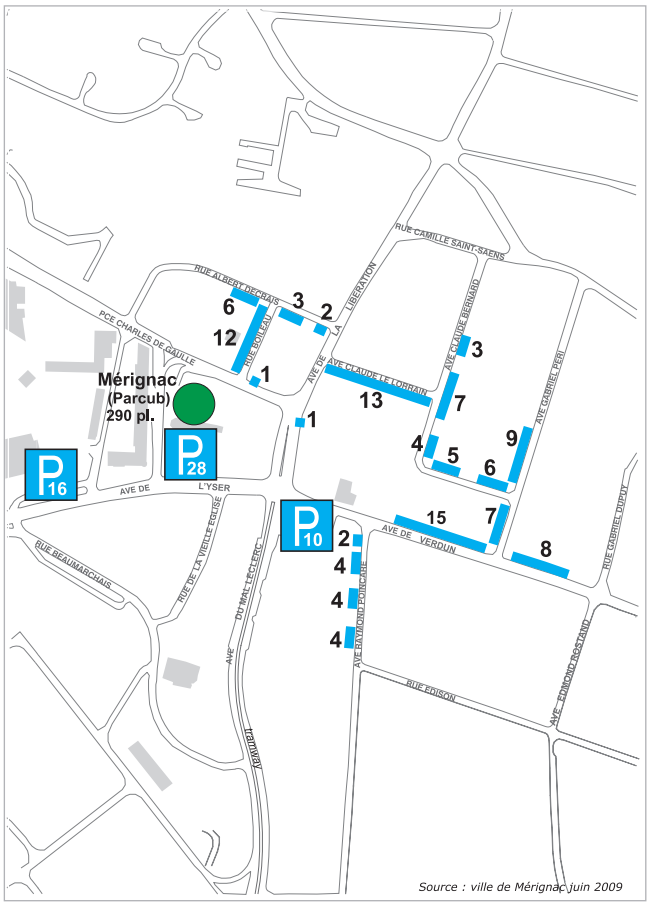

Commune de Pessac

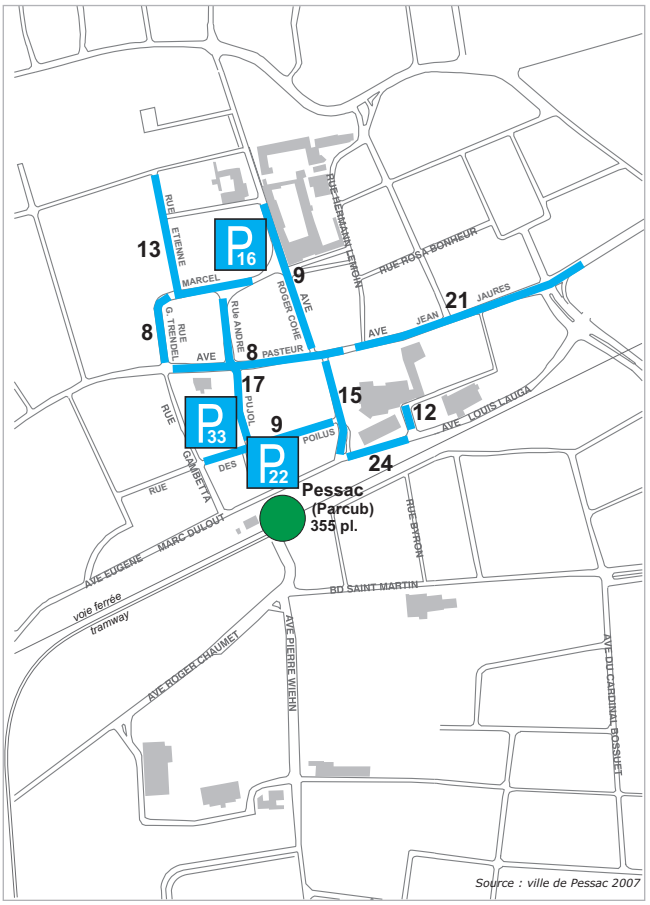

Parcs publics de stationnement payant

Tarif de la 1ère heure
(en euros TTC)

- 2.1 - 2.2
- 1.9 - 2.0
- 1.7 - 1.8
- 1.5 - 1.6
- 1.3 - 1.4
- 1.0 - 1.2
- 0.6
- gratuité
- usagers abonnés

Sources : SIG APIC / CUB, a'urba 2005- traitement a'urba novembre 2007

Capacité publique non réservée
(en nombre de places)

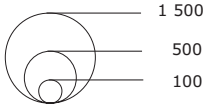

Nom du parc de stationnement
(Exploitant)
capacité publique non réservée

Stationnement payant de surface non fermé

P — Parcs public de stationnement payant de surface

4 — Stationnement payant de surface sur voirie (nombre de places par tronçon)

L'offre publique de stationnement réglementé par commune

Le stationnement payant

Bordeaux (cf. p 16)

Stationnement payant de surface : environ 5 250 places de stationnement payant de surface réparties en 2 secteurs tarifaires pour une durée maximale de stationnement autorisée de 2 h (cf. fiche communale). Un tarif résident spécifique de 1€ / jour y est appliqué.

Secteur A (hypercentre) : 1 300 places environ.
Secteur B (périphérie hypercentre, rive droite) : 3 950 places environ.
Le mois d'août est gratuit.

Parcs publics de stationnement payant : fin 2008, environ 11 996 places non réservées (soit 2,3 fois plus que l'offre de stationnement payant de surface), qui excluent les emplacements achetés, ceux amodiés (sujets à bail de location), et ceux réservés à l'exploitant, aux véhicules d'entretien ou de secours. Hormis Porte de Bordeaux, Croix-de-Seguey et Bergonié, situés à proximité de la ceinture des boulevards, ils sont tous implantés en limite de la ceinture des cours ou à l'intérieur. Parcub exploite la majorité de ces parcs (13), BP 3000 en exploite 3 ainsi que les Grands Garages de Bordeaux 3, Vinci Park 2 et la société «Les fils de Mme Géraud» exploite Capucins. Leur tarification horaire est assez variée, allant de 1,20 € à 2,20 € la 1re heure de stationnement. Un parc propose une première période gratuite de stationnement : C. C. Mériadeck pendant la 1re heure et demi.

Le Bouscat (cf. ci-contre)

Stationnement payant de surface : l'offre publique est de 132 places, toutes situées dans le périmètre commercial de la barrière du Médoc, à proximité de la ceinture des boulevards. La durée maximale de stationnement autorisée est de 2 h et le tarif horaire est progressif : gratuit pour la 1re heure, 1,15 € pour une heure et demi et 2,80 € pour deux heures. Le mois d'août est gratuit.

Parcs publics de stationnement payant : la commune compte aussi un parc public de stationnement payant situé barrière du Médoc, dont la capacité non réservée est de 135 places. Le tarif horaire est de 0,60 € la 1re heure.

Mérignac (cf. ci-contre)

Stationnement payant de surface : la commune dispose de 170 places de stationnement payant de surface, situées autour de la place Charles de Gaulle en centre ville. La durée maximale de stationnement autorisée est de 1 h 20 et le tarif horaire est progressif : 0,20 € les 20 premières minutes, 0,50 € pour 40 minutes, 1 € pour une heure et 1,50 € pour 1 h 20. Il faut noter que Mérignac est la seule commune qui n'applique pas la gratuité au mois d'août.

Parcs publics de stationnement payant : sous cette même place se trouve le seul parc public de stationnement payant de la commune, dont la capacité non réservée est de 298 places. Le tarif de la 1re heure est de 0,60 €.

Pessac (cf. ci-contre)

Stationnement payant de surface : on dénombre 244 places de stationnement de surface, situées autour de la place de la Ve République en centre ville. La durée maximale de stationnement est de 2 h et le tarif horaire est progressif : gratuit pour une demi-heure, 0,80 € pour une heure, 1,70 € pour une heure et demi et 3,00 € pour deux heures. Le mois d'août est gratuit.

Parcs publics de stationnement payant : l'unique parc public de stationnement payant de Pessac est lui aussi situé au centre de la commune. Sa capacité non réservée est de 361 places pour un tarif horaire de 0,60 € la 1re heure.

Les zones bleues

Une zone bleue est une zone réglementée à stationnement à durée limitée (le plus souvent 1h30), dont le contrôle s'effectue à l'aide de disques de stationnement apposés par les usagers derrière leur pare-brise (source CERTU).

Quatre communes de la CUB disposent de zones bleues : Blanquefort, Floirac, Saint-Médard-en-Jalles et Talence.

Blanquefort

La ville de Blanquefort réglemente un peu plus de 60 places de stationnement en zone bleue, sur trois sites différents :

- Centre-ville (centre commercial) : environ 35 places ;
- Rue Jean Moulin : environ 14 places ;
- Secteur Caychac, avenue du Général de Gaulle : environ 12 places.

Floirac

La ville de Floirac a instauré une zone bleue de stationnement autour de l'hôtel de ville. Le nombre de places concernées et leur emplacement n'est pas connu.

Saint-Médard-en-Jalles

La ville de Saint-Médard-en-Jalles a mis en place du stationnement réglementé en zone bleue sur deux sites en centre-ville :

- Hôtel de ville (parvis) ;
- Place de la République.

Le nombre de places concernées n'est pas connu.

Talence

Le nombre de places de stationnement réglementées en zone bleue à Talence n'est pas connu. En revanche, le détail des linéaires de voirie, l'est. Cinq zones sont clairement identifiables :

- la barrière Saint-Genès ;
- le cours Gambetta et ses rues adjacentes ;
- le centre-ville (église, forum des Arts) ;
- l'hôtel de ville (allée Peixotto) ;
- les rues adjacentes à l'avenue Roul.

Le stationnement des personnes à mobilité réduite

En 2008, plus de 1 400 places de stationnement sur voirie sont réservées aux personnes à mobilité réduite sur le territoire de la CUB, dont 785 à Bordeaux (source : observatoire de la mise en oeuvre des actions du PDU).

Stationnement payant de surface

Ce type de stationnement fait référence aux emplacements de stationnement payant sur voirie et aux parcs de stationnement payant situés hors voirie et dont l'accès n'est pas contrôlé (à la différence des parcs publics de stationnement payant).

Quatre communes possèdent ce type de stationnement : Bordeaux, Le Bouscat, Mérignac et Pessac.

On retrouve l'évolution du nombre mensuel de procès-verbaux à 11 € et à 35 € sous la forme d'histogrammes (cf. annexe 3) ainsi que celle du nombre annuel de procès-verbaux à 135 € et des indicateurs «horodateurs».

Le taux de rotation (ou nombre de véhicules moyen / place / jour), nouvel indicateur calculé sur la base du nombre de tickets horodateurs diffusés, complète les données «horodateurs» habituelles.

Les P.V. à 11 € sont liés à l'absence de paiement ou au dépassement de la durée de stationnement payée sur emplacement payant, les P.V. à 35 € sanctionnent le stationnement illicite et gênant (et ne sont donc pas uniquement liés au stationnement payant de surface) et les P.V. à 135 €, le stationnement sur chaussée (bus...) ou emplacement réservé (PMR, taxi...) .

On notera aussi que le mois d'août est gratuit pour les communes de Bordeaux, Le Bouscat et Pessac.

Parcs publics de stationnement payant

Les parcs publics de stationnement payant font référence aux parcs de propriété «Communauté urbaine de Bordeaux» et «Ville de Bordeaux», dont l'accès est contrôlé et par conséquent payant. Seuls les parcs Allées de Chartres, Alsace-Lorraine, Capucins, Grands Hommes et Victor-Hugo ne sont pas communautaires.

Il existe 3 types de parcs : les parcs souterrains, les parcs de surface et ceux en silos.

Tout comme pour le stationnement payant de surface, quatre communes sont équipées en parcs publics de stationnement payant : Bordeaux, Le Bouscat, Mérignac et Pessac.

Deux types d'usagers sont suivis dans le cadre du stationnement payant en parcs publics : les usagers horaires (ceux qui payent à chaque mouvement d'entrée - sortie) et les usagers abonnés (ceux qui souscrivent un abonnement pour une durée précise pendant laquelle ils peuvent aller et venir dans un parc sans avoir d'emplacement réservé).

Parmi les données caractéristiques des parcs qui sont énumérés, on retiendra que la capacité non réservée correspond à la capacité totale soustraite des places privées (achetées), amodiées (soumises à bail de location), et réservées (à l'exploitant, à des véhicules d'entretien ou de secours).

Les données d'exploitation des parcs utilisées pour l'élaboration de ce document sont de trois ordres : les recettes mensuelles des usagers horaires et abonnés, les entrées mensuelles des usagers horaires et abonnés et enfin les durées de stationnement mensuelles cumulées des usagers horaires et abonnés.

Il est important de comprendre comment sont paramétrées les différentes données utilisées par cette compilation statistique. En voici le détail :

- les recettes font référence à une valeur toutes taxes comprises ;
- les places ou la capacité font référence à la capacité non réservée ;
- le nombre d'abonnés moyen fait référence à la valeur prenant en compte tous les types d'abonnés et est

détaillé en nombre d'abonnés résidents quand cela est possible ;

- le tarif horaire indiqué fait toujours référence au tarif de la 1re heure de stationnement pour les usagers horaires (les tarifs des principaux abonnements sont détaillés de façon distincte) ;

- le taux de rotation (ou nombre moyen de véhicules / place / jour), nouvel indicateur, est calculé à partir du nombre d'entrées totales ;

- la répartition de l'offre publique non réservée par type d'usager représente les parts usagers horaires / abonnés de l'occupation réelle de chaque parc (exemple : respectivement 36,0 % et 64,0 % d'un taux d'occupation de 62,0 % pour Camille Jullian). Elle est calculée à partir des durées de stationnement ;

- le taux d'occupation ne distingue pas les périodes diurnes des périodes nocturnes. Il n'est donc pas représentatif de l'image de l'occupation d'un parc en période diurne. En revanche, le résultat reste tout de même intéressant. Ce taux est calculé à partir des durées de stationnement ;

- les durées moyennes de stationnement des usagers horaires et abonnés sont rapportées à un mouvement entrée-sortie.

NB : *à l'exception de Parcub, les résultats des taux d'occupation et de la répartition de l'offre publique non réservée par type d'usager, sont directement transmis par les exploitants.*

Stationnement payant de surface

Bordeaux

Environ 5 250 places de stationnement payant de surface.

Secteur A (hypercentre)
environ 1 300 places
1 h - 2 €, 2 h - 4 €,
par tranches sécables de 1 € de 0 à 1 h et de 0,5 € de 1 h à 2 h.

Secteur B (périphérie hypercentre, rive droite)
environ 3 950 places
1 h - 1,50 €, 2 h - 3 €,
par tranches sécables de 0,50 €.

Durée maximale de stationnement autorisée : 2 h

Stationnement résident (1 carte résident par ménage)
1 € / jour, ou 6 € l'abonnement d'une semaine, ou encore 10 € l'abonnement de deux semaines.
4 375 cartes résidents délivrées (- 1 545 par rapport à 2007).

Offre publique de stationnement payant de surface
(environ 5 250 places)

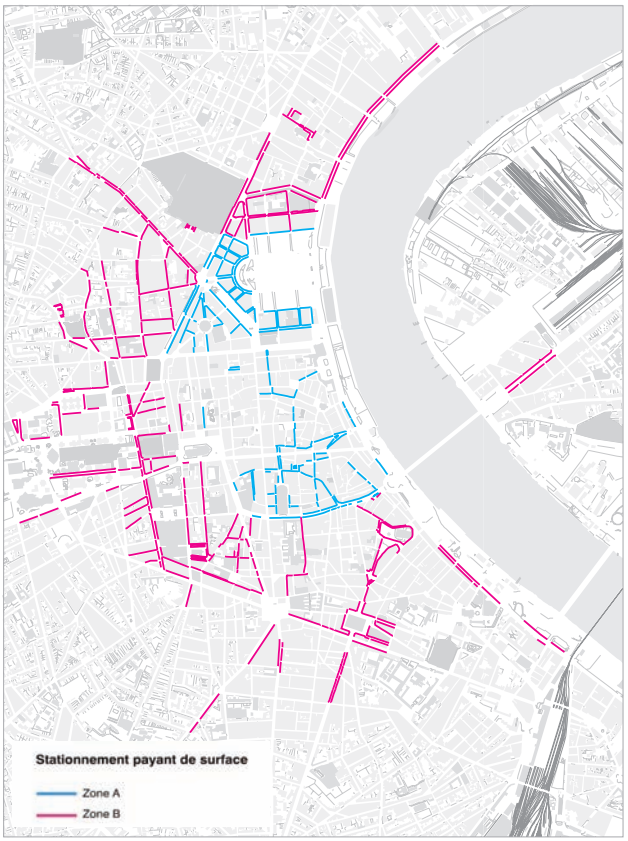

Données horodateurs

• Recette / place / jour (TTC)	Evolution 2007/2008
2008 : **1,66 €**	**+ 13,8 %**
2007 : **1,46 €**	
• Nombre d'heures d'occupation / place / jour	
2008 : **non calculable**	
2007 : **non calculable**	

Nombre de procès verbaux pour infraction au stationnement

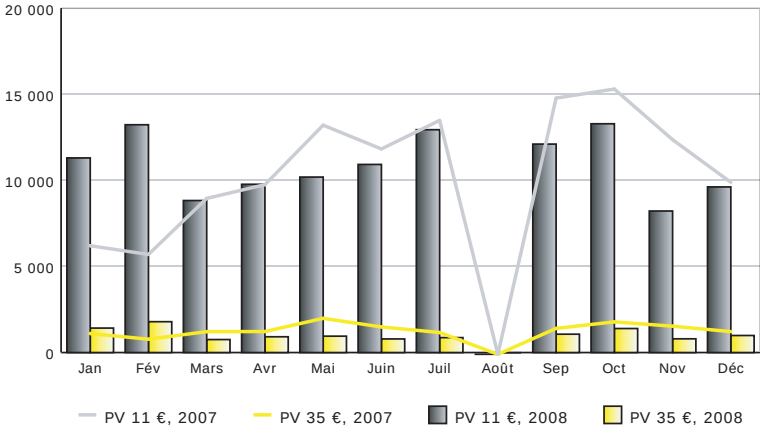

• Nombre de P.V. à 11 €	Evolution 2007/2008
2008 : **121 524**	**- 0,8 %**
2007 : **122 550**	
• Nombre de P.V. à 35 €	
2008 : **12 939**	**- 19,1 %**
2007 : **15 984**	
• Nombre de P.V. à 11 € / place / mois	
2008 : **2,10**	**- 0,8 %**
2007 : **2,12**	

Divers

- Aucune évolution du nombre de places et des tarifs en surface en 2008.
- Nombre de PV à 135 € (stationnement sur chaussée (bus...) ou emplacement réservé (PMR, taxis...) en 2008 : 801.
- Approbation par la Ville de Bordeaux le 25 février 2008, de l'adoption, pour une durée initiale de deux ans, d'un disque vert en zone de stationnement payant de surface, permettant d'accorder la gratuité de 1h30 de stationnement aux véhicules propres (GNV, électriques, hybrides, GPL, auto-partage) moyennant la redevance annuelle de 3 €. 48 disques verts ont été délivrés en 2008.

Stationnement payant de surface

Le Bouscat

Environ 132 places de stationnement payant de surface.

Gratuit la 1re heure de stationnement, 1,15 € pour une heure et demi, 2,80 € pour deux heures.

Durée maximale de stationnement autorisée : 2 h

Offre publique de stationnement payant de surface
(132 places)

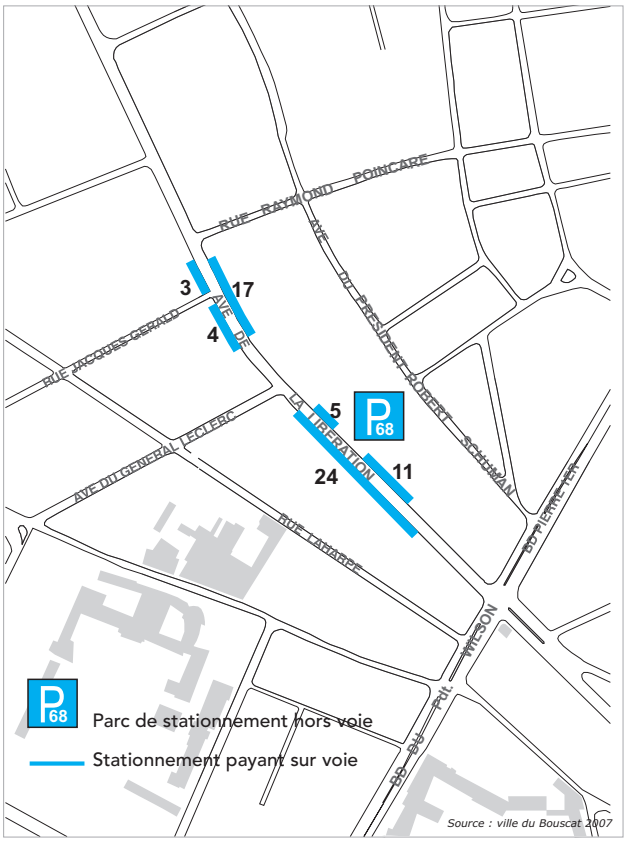

Données horodateurs

• Recette / place / jour (TTC)	Evolution 2007/2008
2008 : **0,47 €**	- 14,3 %
2007 : **0,54 €**	
• Nombre d'heures d'occupation / place / jour	
2008 : **1 h 12**	- 2,7 %
2007 : **1 h 14**	
• Taux de rotation	
2008 : **4,27**	**sans objet**
2007 : **NR**	

Nombre de procès verbaux pour infraction au stationnement

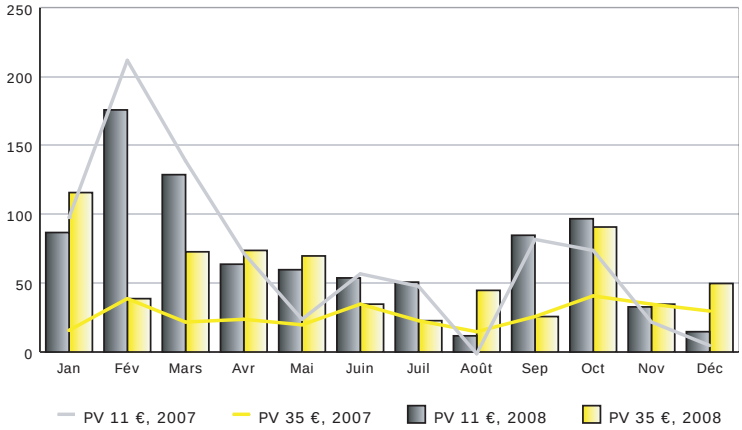

• Nombre de P.V. à 11 €	Evolution 2007/2008
2008 : **875**	+ 3,7 %
2007 : **844**	
• Nombre de P.V. à 35 €	
2008 : **689**	+ 103,8 %
2007 : **338**	
• Nombre de P.V. à 11 € / place / mois	
2008 : **0,60**	+ 3,7 %
2007 : **0,58**	

Divers

- Aucune évolution du nombre de places et des tarifs en surface en 2008.
- Nouvel indicateur "taux de rotation" (nombre de véhicules / place / jour), calculé à partir du nombre de tickets émis par les horodateurs (tickets gratuits compris).
- Taux de rotation / place / jour d'une valeur de 0,34 sans les tickets gratuits (cf. Mérignac et Pessac).
- Nombre de PV à 135 € (stationnement sur chaussée (bus...) ou emplacement réservé (PMR, taxis...) en 2008 : 35.

Mérignac

170 places de stationnement payant de surface.

0,20 € les 20 premières minutes, 0,50 € pour 40 minutes, 1 € pour une heure, 1,50 € pour 1 h20.

Durée maximale de stationnement autorisée : 1 h 20

Offre publique de stationnement payant de surface
(170 places)

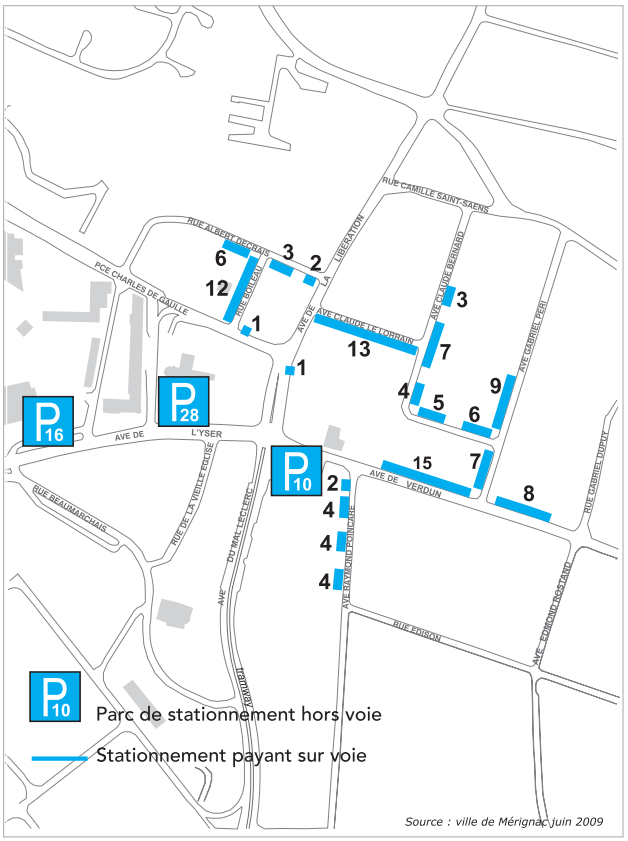

Données horodateurs

• Recette / place / jour (TTC)	Evolution 2007/2008
2008 : **0,34 €**	+ 8,2 %
2007 : **0,31 €**	
• Nombre d'heures d'occupation / place / jour	
2008 : **0 h 29**	+ 7,4 %
2007 : **0 h 27**	
• Taux de rotation	
2008 : **0,49**	**sans objet**
2007 : **NR**	

Nombre de procès verbaux pour infraction au stationnement

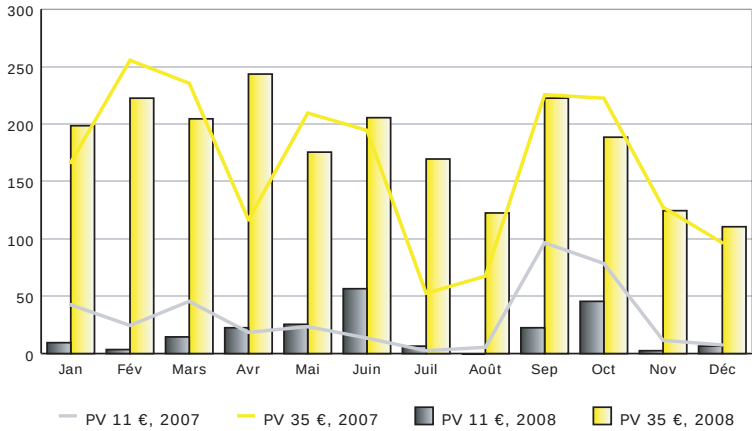

• Nombre de P.V. à 11 €	Evolution 2007/2008
2008 : **233**	- 39,9 %
2007 : **388**	
• Nombre de P.V. à 35 €	
2008 : **2 206**	+ 11,0 %
2007 : **1 988**	
• Nombre de P.V. à 11 € / place/ mois	
2008 : **0,11**	- 30,8 %
2007 : **0,16**	

Divers

- Réajustement du nombre de places de stationnement payant de surface à 170 places.
- Nouvel indicateur "taux de rotation" (nombre de véhicules / place / jour), calculé à partir du nombre de tickets émis par les horodateurs.
- Nombre de PV à 135 € (stationnement sur chaussée (bus...) ou emplacement réservé (PMR, taxis...)) en 2008 : 208.

Stationnement payant de surface

Pessac

244 places de stationnement payant de surface.

Gratuit la 1re demie-heure de stationnement, 0,80 € pour une heure, 1,70 € pour une heure et demi, 3,00 € pour deux heures.

Durée maximale de stationnement autorisée : 2 h

Offre publique de stationnement payant de surface
(244 places)

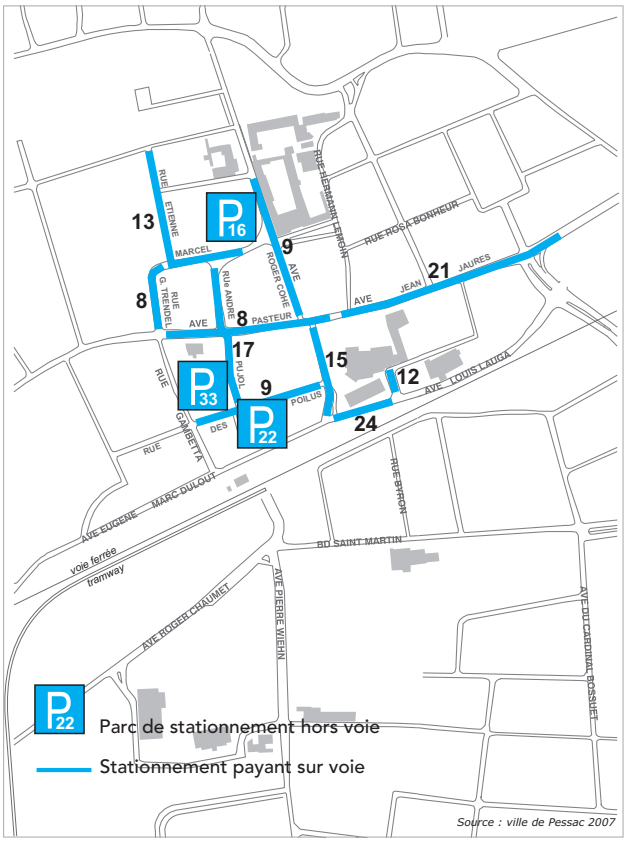

Données horodateurs

• Recette / place / jour (TTC)	Evolution 2007/2008
2008 : **0,40 €**	**- 25,9 %**
2007 : **0,54 €**	
• Nombre d'heures d'occupation / place / jour	
2008 : **0 h 45**	**- 10,0 %**
2007 : **0 h 50**	
• Taux de rotation	
2008 : **0,35**	**sans objet**
2007 : **NR**	

Données PV non détaillées en 2008

• Nombre de P.V. à 11 €	Evolution 2007/2008
2008 : **2 181**	**+ 90,3 %**
2007 : **1 146**	
• Nombre de P.V. à 35 €	
2008 : **523**	**sans objet**
2007 : **NR**	
• Nombre de P.V. à 11 € / place / mois	
2008 : **0,81**	**+ 65,3 %**
2007 : **0,49**	

Divers

- Mise à jour du nombre de places payantes en surface après les modifications engendrées par le projet de la ZAC de Pessac-centre.
- Nouvel indicateur "taux de rotation" (nombre de véhicules / place / jour), calculé à partir du nombre de tickets émis par les horodateurs.
- Données PV transmises, non détaillées mensuellement.
- Nombre de PV à 135 € (stationnement sur chaussée (bus...) ou emplacement réservé (PMR, taxis...)) en 2008 : 55.

Bourse/Jean Jaurès

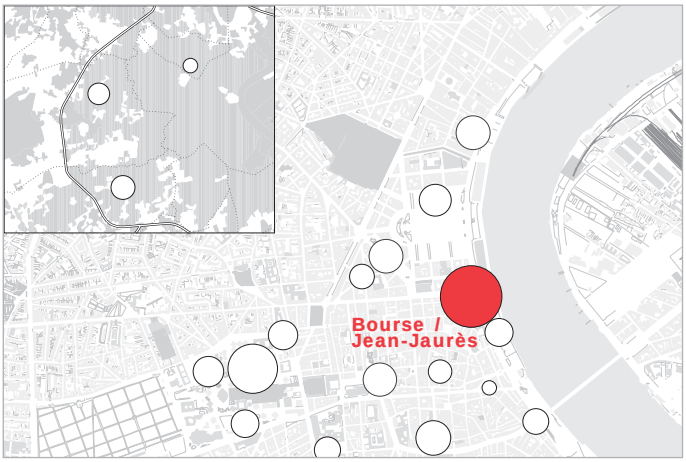

Bourse/Jean Jaurès

Adresse : place de la Bourse, place Jean Jaurès, Bordeaux

Exploitant : BP 3000

Capacité totale : 1 659 places toutes non réservées

Tarif horaire : 2,20 € la 1re heure de stationnement

Tarifs abonnements

- Permanent mensuel : 145,00 €
- Résident mensuel : 72,00 €

1 199 abonnés en moyenne dont 523 résidents

+ 41 abonnées dont + 7 résidents par rapport à 2007 (soit une hausse du nombre d'abonnés non résidents)

Périmètre d'attractivité 300 m

Implantés place de la Bourse et place Jean Jaurès, en façade rive gauche de Garonne, ces deux parcs se situent au droit des axes de circulation les plus fréquentés et congestionnés de Bordeaux (hors rocade) ainsi que de la ligne C du tramway.

En limite du secteur sauvegardé, le stationnement, résidentiel ou non, y est contraint. Comme Salinières, ces parcs ont été construits pour restituer les places perdues dans le secteur avec l'implantation du tramway et la recomposition des quais de Garonne.

Bourse/Jean Jaurès

Recette par place par jour (euros TTC)

• Recette / place / jour	Evolution 2007/2008
2008 : **6,81 €**	**- 6,5 %**
2007 : **7,28 €**	

Données de fréquentation

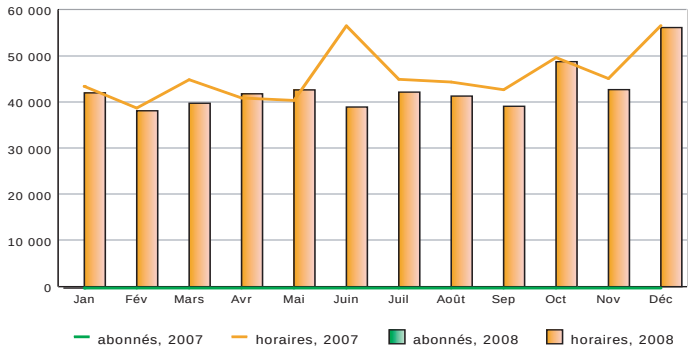

• Nombre d'entrées totales	Evolution 2007/2008
2008 : **NR**	
2007 : **NR**	
• Nombre d'entrées des usagers horaires	
2008 : **516 419**	**- 6,3 %**
2007 : **550 998**	
• Nombre d'entrées des usagers abonnés	
2008 : **NR**	
2007 : **NR**	
• Taux de rotation	
2008 : **NR**	
2007 : **NR**	

Divers

- Réévaluation de la capacité totale du parc à 1 659 places (1 651 en 2007).
- Mise en application d'une nouvelle grille tarifaire, début juin 2008.
- Evolution des tarifs horaires : augmentation de 3 % en moyenne des tarifs pour 2, 3, 4, 5 heures et de 1 % en moyenne pour le reste des tranches horaires diurnes.
- Evolution des tarifs abonnés : hausse d'environ 3 % de l'ensemble des tarifs.
- Environ 80 abonnés de Tourny ont continué d'être accueillis, avec leur accord, jusqu'à la fin du chantier de rénovation de ce parc, en août 2008.

Camille-Jullian

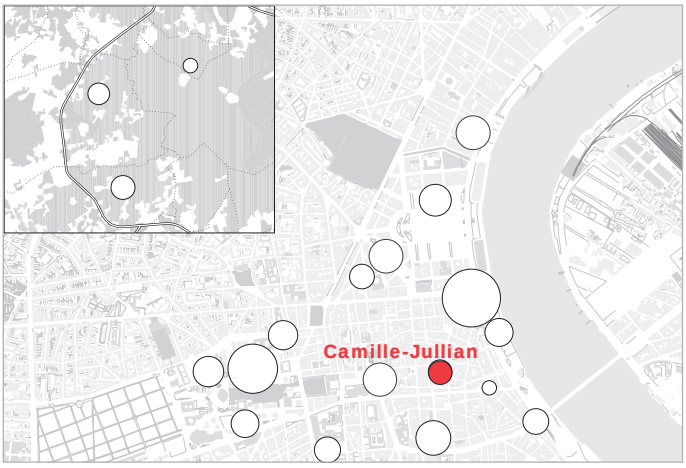

Camille-Jullian

Adresse : rue du Pas Saint-Georges, Bordeaux

Exploitant : Vinci Park pour Central Parcs

Capacité totale : 340 places toutes non réservées

Tarif horaire : 2,00 € la 1re heure de stationnement

Tarifs abonnements

- Permanent mensuel : 115,00 €
- Résident mensuel : 100,00 €

342 abonnés en moyenne dont 44 résidents

- 6 abonnés dont + 8 résidents par rapport à 2006 (soit une baisse du nombre d'abonnés non résidents)

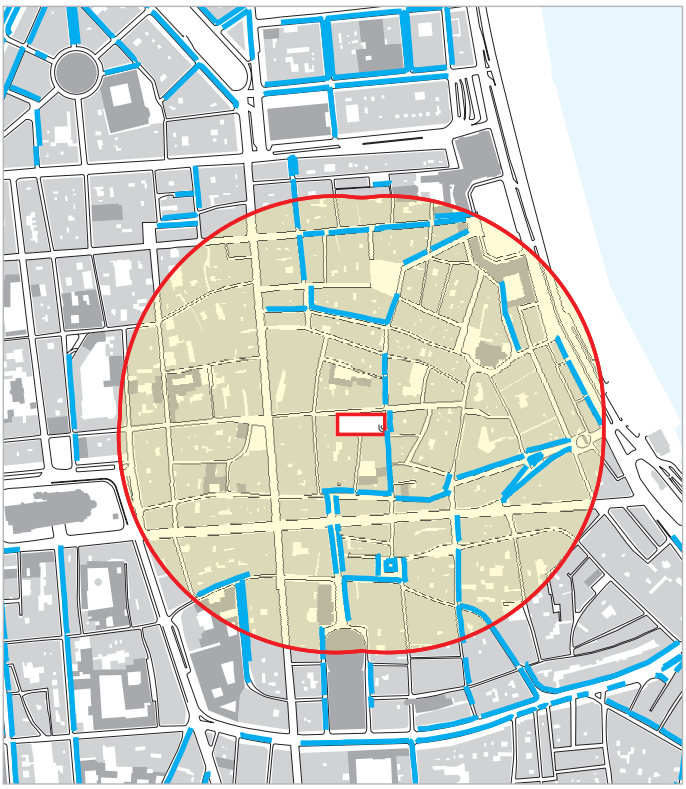

Périmètre d'attractivité 300 m

Le périmètre d'attractivité du parc s'inscrit dans un tissu urbain particulièrement contraint, celui du secteur sauvegardé, mais attrayant vu la situation centrale du parc. Les résidents y stationnent très difficilement. La proximité de nombreux commerces et restaurants génère de nombreux visiteurs, à la fois en périodes diurnes et nocturnes.

Camille-Jullian

Recette par place par jour (euros TTC)

• Recette / place / jour	Evolution 2007/2008
2008 : **8,17 €**	- 13,3 %
2007 : **9,42 €**	

Divers

- Tarifs inchangés en 2008.
- Réévaluation de la capacité totale du parc à 340 places (333 en 2007).

Données de fréquentation

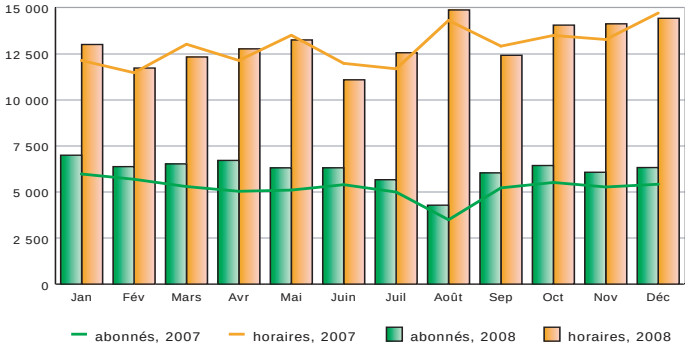

• Nombre d'entrées totales	Evolution 2007/2008
2008 : **232 278**	+ 6,2 %
2007 : **218 676**	
• Nombre d'entrées des usagers horaires	
2008 : **157 385**	+ 1,3 %
2007 : **155 408**	
• Nombre d'entrées des usagers abonnés	
2008 : **74 893**	+ 18,4 %
2007 : **63 268**	
• Taux de rotation	
2008 : **1,87**	+ 3,9 %
2007 : **1,80**	

Données d'occupation

• Taux d'occupation	Evolution 2007/2008
2008 : **62,0 %**	- 13,0 %
2007 : **75,0 %**	
• Part des usagers horaires	
2008 : **36,0 %**	- 4,0 %
2007 : **40,0 %**	
• Part des usagers abonnés	
2008 : **64,0 %**	+ 4,0 %
2007 : **60,0 %**	

Occupation non détaillée mensuellement mais données annuelles renseignées par l'exploitant.

Centre commercial Mériadeck

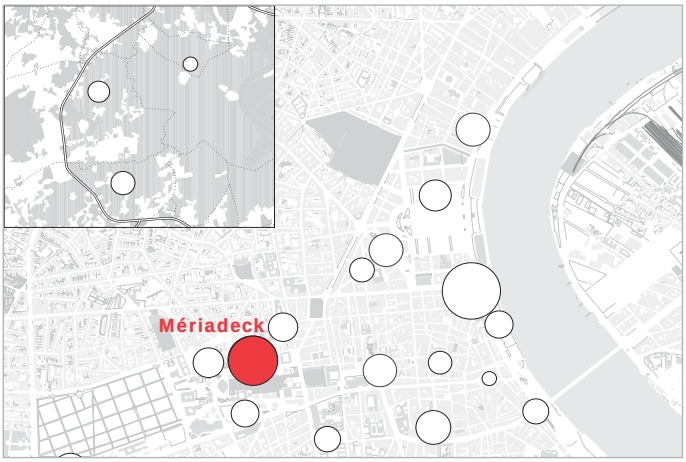

Centre commercial Mériadeck

Adresse : rue Claude Bonnier, Bordeaux

Exploitant : Parcub

Capacité totale : 1 363 places toutes non réservées

Tarif horaire : stationnement gratuit la 1re heure et demi

Tarifs abonnements

- Permanent mensuel : 97,00 €
- Résident mensuel : 58,00 €

209 abonnés en moyenne (aucun résident)

- 11 abonnés par rapport à 2007 (toujours aucun résident)

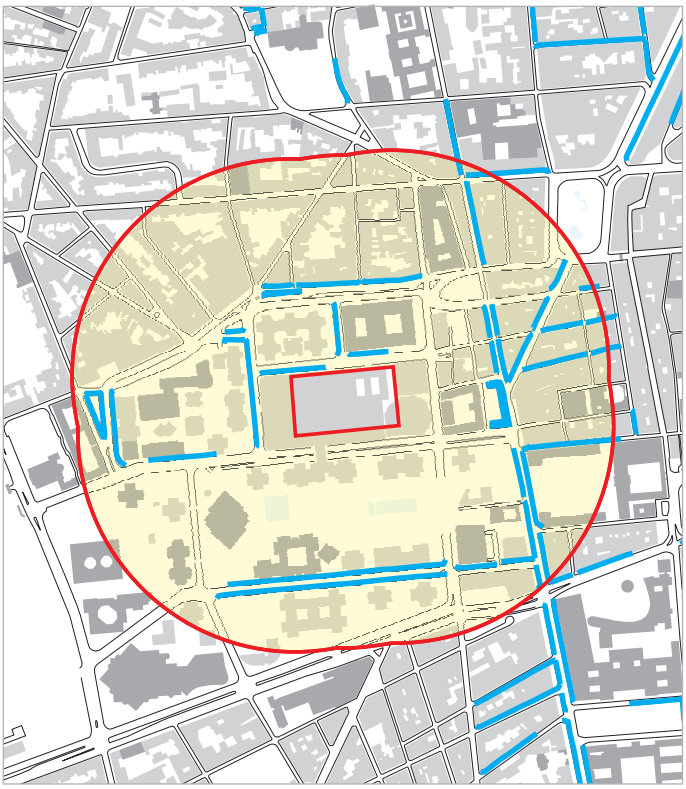

Périmètre d'attractivité 300 m

Le parc se situe dans un quartier à forte activité tertiaire caractérisé par une densité élevée d'emplois. Mais c'est le centre commercial de Mériadeck, directement accessible par le parc, qui a le plus grand impact sur le fonctionnement de celui-ci. La composante résidentielle est, elle, moins présente que dans le reste du tissu urbain. On notera la présence de deux autres parcs à moins de 300 m : Front du Médoc et 8 mai 45.

Centre commercial Mériadeck

Recette par place par jour (euros TTC)

• Recette / place / jour	Evolution 2007/2008
2008 : **2,61 €**	**- 12,0 %**
2007 : **2,96 €**	

Divers

- Réévaluation de la capacité totale du parc à 1 388 places (1 363 en 2007).
- Evolution des tarifs horaires : hausse des tarifs des 4ème et 5ème heures et baisse des tarifs des 7ème, 8ème et 9ème heures.
- Evolution des tarifs abonnés : hausse de 2 € de l'abonnement permanent mensuel et de 6 € de l'abonnement résident mensuel.

Données de fréquentation

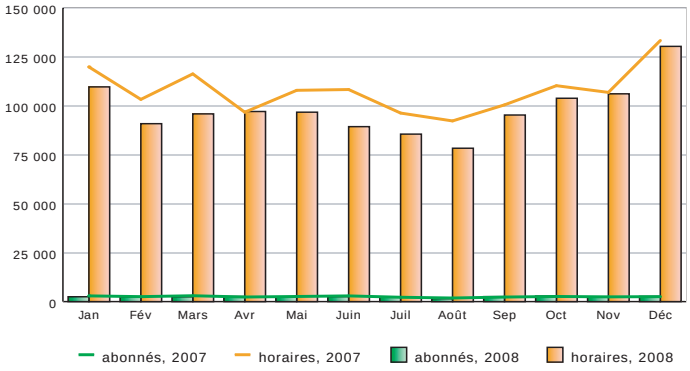

• Nombre d'entrées totales	Evolution 2007/2008
2008 : **1 226 381**	**- 8,5 %**
2007 : **1 340 486**	
• Nombre d'entrées des usagers horaires	
2008 : **1 188 332**	**- 8,7 %**
2007 : **1 301 133**	
• Nombre d'entrées des usagers abonnés	
2008 : **38 049**	**- 3,3 %**
2007 : **39 353**	
• Taux de rotation	
2008 : **2,46**	**- 8,6 %**
2007 : **2,69**	

Données d'occupation

• Taux d'occupation	Evolution 2007/2008
2008 : **23,4 %**	**- 3,2 %**
2007 : **26,6 %**	
• Part des usagers horaires	
2008 : **78,7 %**	**- 0,4 %**
2007 : **79,1 %**	
• Part des usagers abonnés	
2008 : **21,3 %**	**+ 0,4 %**
2007 : **20,9 %**	

Calculés à partir des durées de stationnement cumulées

Cité mondiale

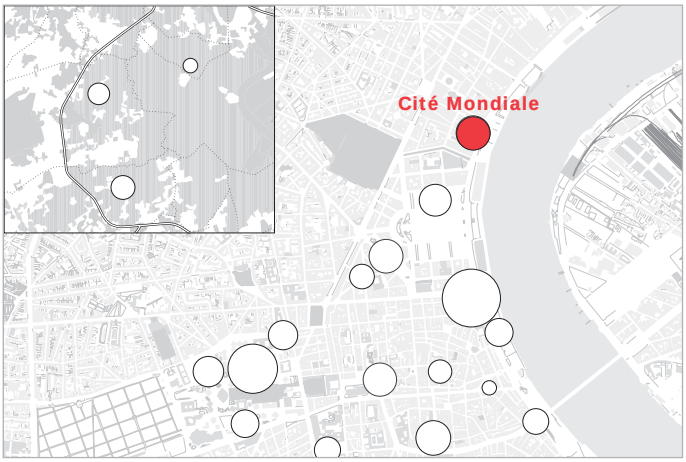

Cité mondiale

Adresse : quais des Chartrons, Bordeaux

Exploitant : Parcub

Capacité totale : 858 places dont 729 non réservées

Tarif horaire : 1,60 € la 1re heure de stationnement

Tarifs abonnements

- Permanent mensuel : 73,00 €
- Résident mensuel : 44,00 €

892 abonnés en moyenne dont 242 résidents

- 44 abonnés dont + 5 résidents par rapport à 2007 (soit une baisse du nombre d'abonnés non résidents)

Périmètre d'attractivité 300 m

Le périmètre d'attractivité du parc s'inscrit dans un tissu urbain particulièrement contraint, le quartier des Chartrons, dont le point central est ici la Cité Mondiale sous laquelle se situe le parc de stationnement.

Les résidents y stationnent très difficilement. Ce parc fonctionne essentiellement avec l'activité de la Cité Mondiale.

Cité mondiale

Recette par place par jour (euros TTC)

• Recette / place / jour	Evolution 2007/2008
2008 : **3,93 €**	**- 2,0 %**
2007 : **4,01 €**	

Divers

- Réévaluation de la capacité non réservée du parc à 729 places (712 en 2007).
- Evolution des tarifs horaires : hausse des tarifs de la 3ème à la 9ème heure et baisse des tarifs des 10ème et 12ème heures.
- Evolution des tarifs abonnés : hausse de 5 € de l'abonnement permanent mensuel et de 5,5 € de l'abonnement résident mensuel.
- Fréquentation abonnés non renseignée du 20 au 23 janvier, du 15 au 29 février et du 1 au 8 mars.
- Durées de stationnement horaires et abonnés incomplètes en janvier et surtout en février et en mars.

Données de fréquentation

Données fréquentation incomplètes en 2008

• Nombre d'entrées totales	Evolution 2007/2008
2008 : **incomplet**	**sans objet**
2007 : **incomplet**	
• Nombre d'entrées des usagers horaires	
2008 : **54 715**	**- 17,3 %**
2007 : **66 171**	
• Nombre d'entrées des usagers abonnés	
2008 : **incomplet**	**sans objet**
2007 : **incomplet**	
• Taux de rotation	
2008 : **incomplet**	**sans objet**
2007 : **incomplet**	

Données d'occupation

• Taux d'occupation	Evolution 2006/2007
2008 : **incomplet**	**sans objet**
2007 : **51,7 %**	
• Part des usagers horaires	
2008 : **incomplet**	**sans objet**
2007 : **13,5 %**	
• Part des usagers abonnés	
2008 : **incomplet**	**sans objet**
2007 : **86,5 %**	

Calculées à partir des durées de stationnement cumulées.

Front du Médoc

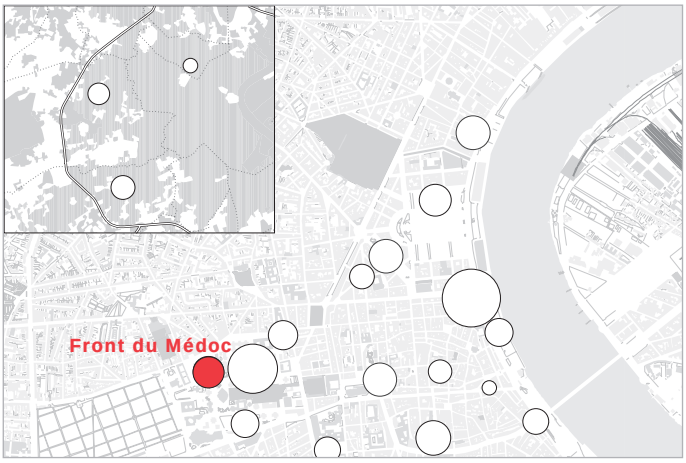

Front du médoc

Adresse : rue Roland Lateulade, Bordeaux

Exploitant : Parcub

Capacité totale : 1 042 places dont 534 non réservées

Tarif horaire : 1,60 € la 1re heure de stationnement

Tarifs abonnements

- Permanent mensuel : 73,00 €
- Résident mensuel : 44,00 €

1 035 abonnés en moyenne dont 181 résidents

- 23 abonnés dont - 2 résidents par rapport à 2007 (soit une baisse du nombre d'abonnés non résidents)

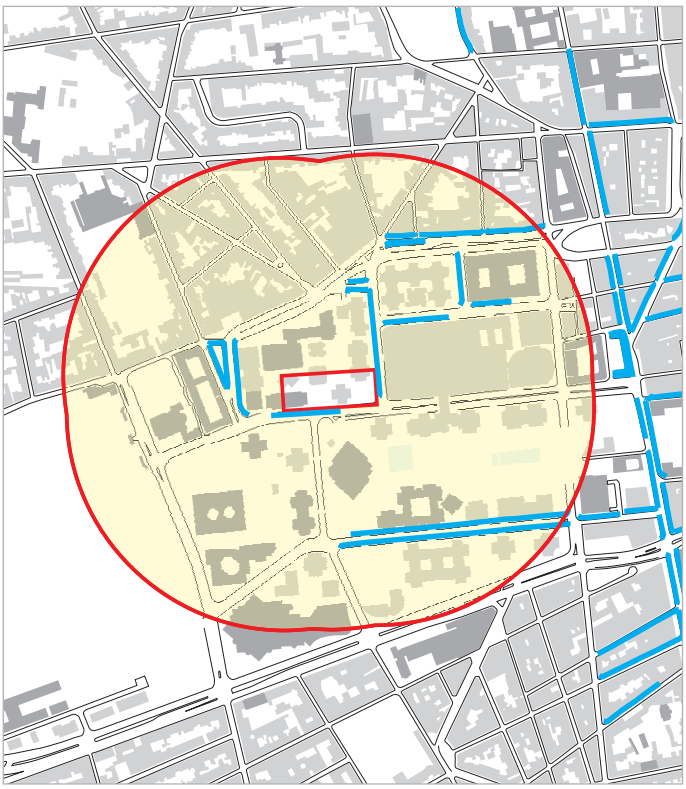

Périmètre d'attractivité 300 m

Le parc se situe dans un quartier à forte activité tertiaire, comme l'atteste la présence des hôtels centraux des collectivités territoriales (CUB, conseil général et conseil régional) et de la préfecture de Gironde. Les visiteurs à destination de ces équipements publics sont nombreux. La composante résidentielle du secteur est peu contrainte avec une offre assez large en parcs de stationnement publics ou privés.

Front du Médoc

Recette par place par jour (euros TTC)

• Recette / place / jour	Evolution 2007/2008
2008 : **5,15 €**	**+ 3,3 %**
2007 : **4,98 €**	

Divers

- Réévaluation de la capacité totale du parc à 1 042 places (1 144 en 2007) et de la capacité non réservée à 534 places (573 en 2007).
- Evolution des tarifs horaires : hausse des tarifs de la 3ème à la 9ème heure et baisse des tarifs des 10ème et 12ème heures.
- Evolution des tarifs abonnés : hausse de 5 € de l'abonnement permanent mensuel et de 5,5 € de l'abonnement résident mensuel.

Nombre d'entrées par type d'usager

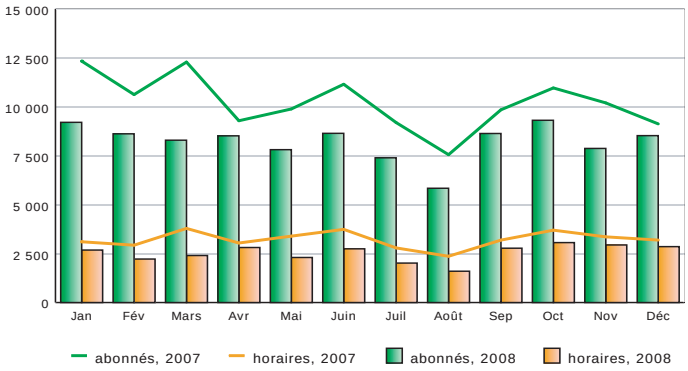

• Nombre d'entrées totales	Evolution 2007/2008
2008 : **130 870**	**- 19,6 %**
2007 : **162 817**	
• Nombre d'entrées des usagers horaires	
2008 : **31 313**	**- 20,7 %**
2007 : **39 479**	
• Nombre d'entrées des usagers abonnés	
2008 : **99 557**	**- 19,3 %**
2007 : **123 338**	
• Taux de rotation	
2008 : **0,67**	**- 14,0 %**
2007 : **0,78**	

Données d'occupation

• Taux d'occupation	Evolution 2007/2008
2008 : **23,6 %**	**- 8,7 %**
2007 : **32,3 %**	
• Part des usagers horaires	
2008 : **9,7 %**	**- 2,0 %**
2007 : **11,7 %**	
• Part des usagers abonnés	
2008 : **90,3 %**	**+ 2,0 %**
2007 : **88,3 %**	

Calculés à partir des durées de stationnement cumulées

Gambetta

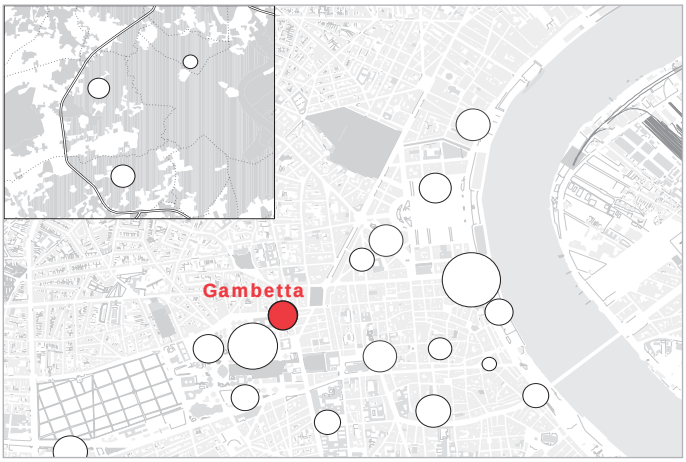

Gambetta

Adresse : rue Edmond Michelet, Bordeaux

Exploitant : Parcub

Capacité totale : 529 places toutes non réservées

Tarif horaire : 2,00 € la 1re heure de stationnement

Tarifs abonnements

- Permanent mensuel : 97,00 €
- Résident mensuel : 58,00 €

623 abonnés en moyenne dont 170 résidents

+ 37 abonnés dont + 2 résidents par rapport à 2007 (soit une hausse du nombre d'abonnés non résidents)

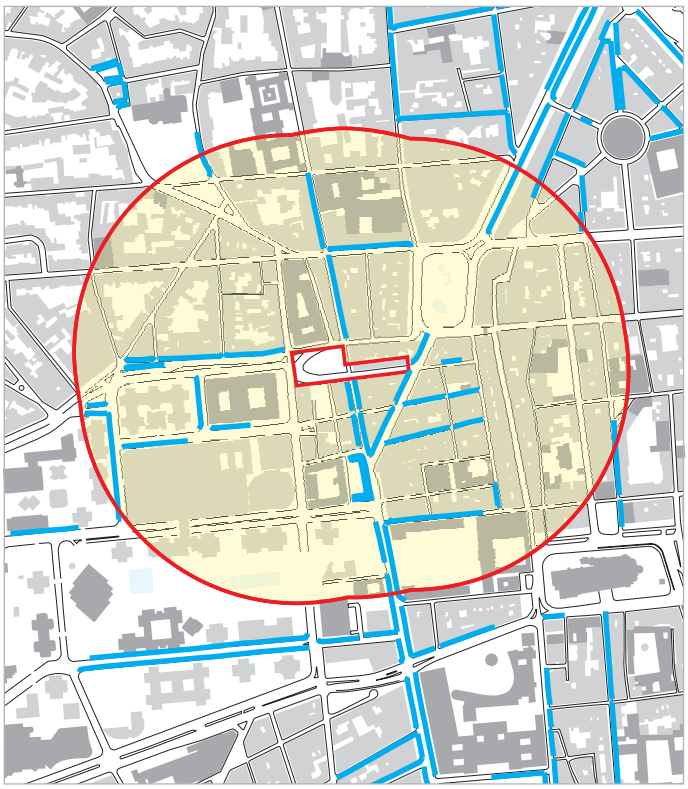

Périmètre d'attractivité 300 m

Le périmètre d'attractivité du parc s'inscrit dans un tissu urbain contraint du point de vue du stationnement. Il se situe à proximité de nombreux commerces et habitations ainsi que d'équipements générateurs de déplacements (notamment la poste centrale).

Gambetta

Recette par place par jour (euros TTC)

• Recette / place / jour	Evolution 2007/2008
2008 : **7,89 €**	**- 3,9 %**
2007 : **8,21 €**	

Données de fréquentation

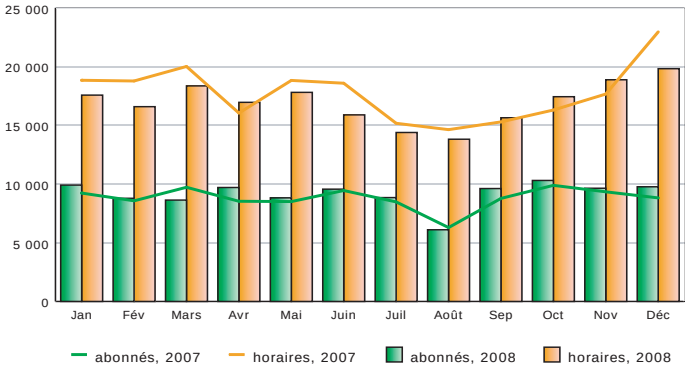

• Nombre d'entrées totales	Evolution 2007/2008
2008 : **315 766**	**- 1,8 %**
2007 : **321 591**	
• Nombre d'entrées des usagers horaires	
2008 : **204 596**	**- 4,6 %**
2007 : **214 528**	
• Nombre d'entrées des usagers abonnés	
2008 : **111 170**	**+ 3,8 %**
2007 : **107 063**	
• Taux de rotation	
2008 : **1,63**	**- 4,7 %**
2007 : **1,71**	

Données d'occupation

• Taux d'occupation	Evolution 2007/2008
2008 : **incomplet**	**sans objet**
2007 : **35,1 %**	
• Part des usagers horaires	
2008 : **incomplet**	**sans objet**
2007 : **43,7 %**	
• Part des usagers abonnés	
2008 : **incomplet**	**sans objet**
2007 : **56,3 %**	

Calculés à partir des durées de stationnement cumulées.

Divers

- Réévaluation de la capacité totale du parc à 529 places (515 en 2007).
- Evolution des tarifs horaires : hausse des tarifs des 3ème et 4ème heures et baisse des tarifs des 6ème, 7ème et 8ème heures.
- Evolution des tarifs abonnés : hausse de 2 € de l'abonnement permanent mensuel et de 6 € de l'abonnement résident mensuel.
- Durées de stationnement horaires et abonnées non renseignées en janvier.

8 Mai 1945

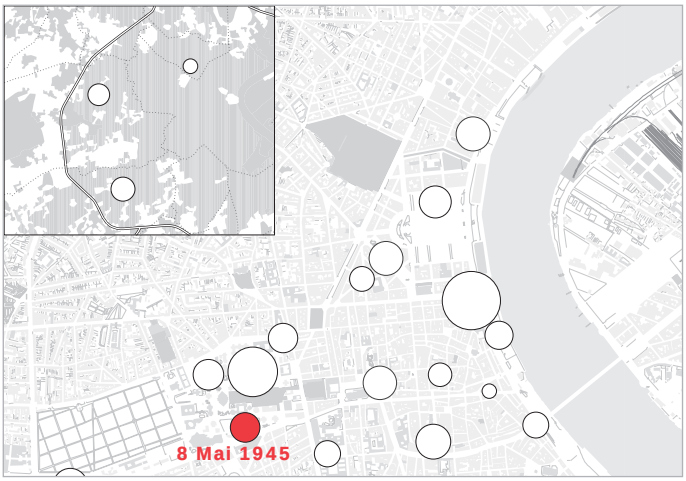

8 Mai 1945

Adresse : rue Jean Fleuret, Bordeaux

Exploitant : Parcub

Capacité totale : 681 places dont 451 non réservées

Tarif horaire : 1,60 € la 1re heure de stationnement

Tarifs abonnements

- Permanent mensuel : 73,00 €
- Résident mensuel : 44,00 €

900 abonnés en moyenne dont 100 résidents

+ 12 abonnés dont + 35 résidents par rapport à 2007 (soit une baisse du nombre d'abonnés non résidents)

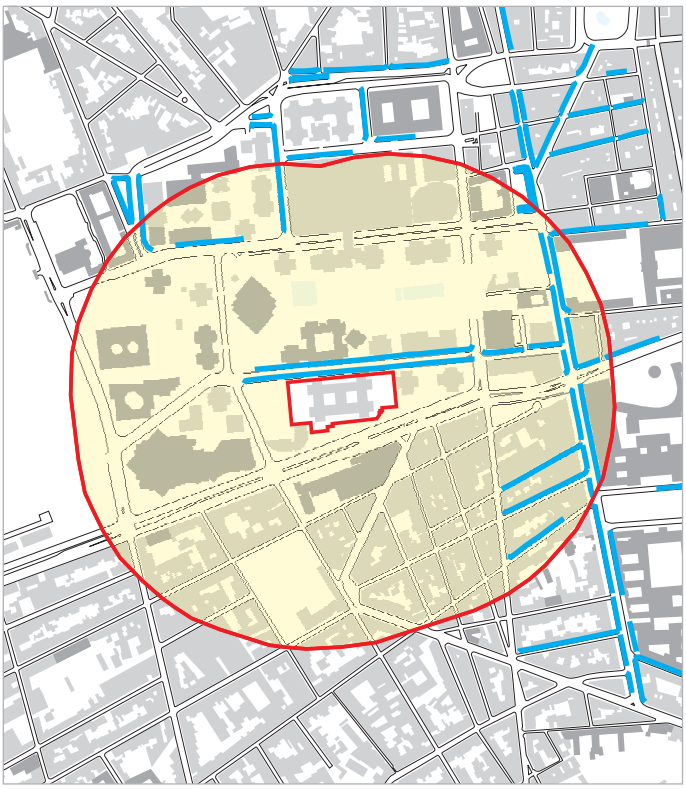

Périmètre d'attractivité 300 m

Le parc se situe dans un quartier à forte activité tertiaire comme l'atteste la présence des hôtels centraux des collectivités territoriales (CUB, conseil général et conseil régional) et de la préfecture de Gironde. Les visiteurs à destination de ces équipements publics sont nombreux. La composante résidentielle contrainte en ce qui concerne le stationnement est moindre, isolée au sud du périmètre.

À noter, la clientèle issue des hôtels situés cours du Maréchal Juin.

8 Mai 1945

Recette par place par jour (euros TTC)

• Recette / place / jour	Evolution 2007/2008
2008 : **4,94 €**	**+ 5,4 %**
2007 : **4,68 €**	

Données de fréquentation

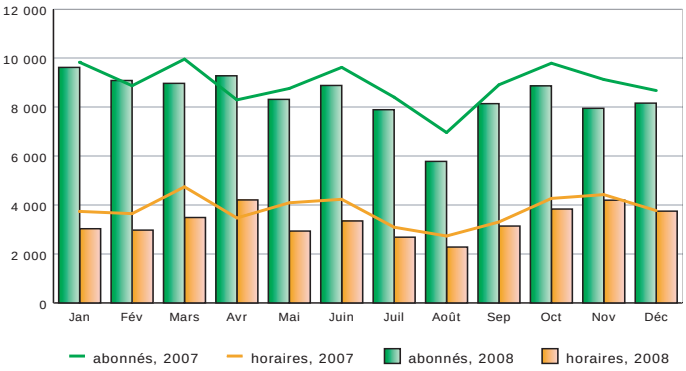

• Nombre d'entrées totales	Evolution 2007/2008
2008 : **142 324**	**- 7,7 %**
2007 : **154 233**	
• Nombre d'entrées des usagers horaires	
2008 : **40 616**	**- 12,2 %**
2007 : **46 259**	
• Nombre d'entrées des usagers abonnés	
2008 : **101 708**	**- 5,8 %**
2007 : **107 974**	
• Taux de rotation	
2008 : **0,86**	**- 4,9 %**
2007 : **0,91**	

Données d'occupation

• Taux d'occupation	Evolution 2007/2008
2008 : **27,2 %**	**- 2,7 %**
2007 : **29,9 %**	
• Part des usagers horaires	
2008 : **12,1 %**	**- 0,1 %**
2007 : **12,2 %**	
• Part des usagers abonnés	
2008 : **87,9 %**	**+ 0,1 %**
2007 : **87,8 %**	

Calculés à partir des durées de stationnement cumulées.

Divers

- Réévaluation de la capacité totale du parc à 681 places (726 en 2007) et de la capacité non réservée à 451 places (466 en 2007).
- Evolution des tarifs horaires : hausse des tarifs de la 3ème à la 9ème heure et baisse des tarifs des 10ème et 12ème heures.
- Evolution des tarifs abonnés : hausse de 5 € de l'abonnement permanent mensuel et de 5,5 € de l'abonnement résident mensuel.

Mérignac

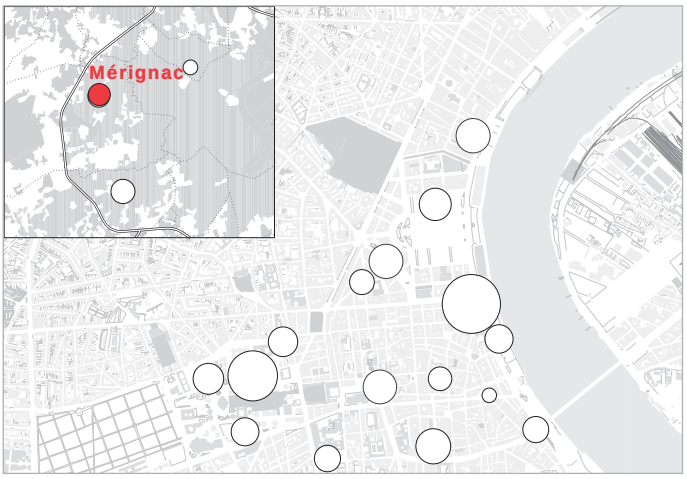

Mérignac

Adresse : place Charles de Gaulle, Mérignac

Exploitant : Parcub

Capacité totale : 298 places toutes non réservées

Tarif horaire : 0,60 € la 1re heure de stationnement

Tarifs abonnements

- Permanent mensuel : 44,00 €
- Résident mensuel : 28,00 €

105 abonnés en moyenne dont 20 résidents
- 4 abonnés dont + 1 résidents par rapport à 2007 (soit une baisse du nombre d'abonnés non résidents)

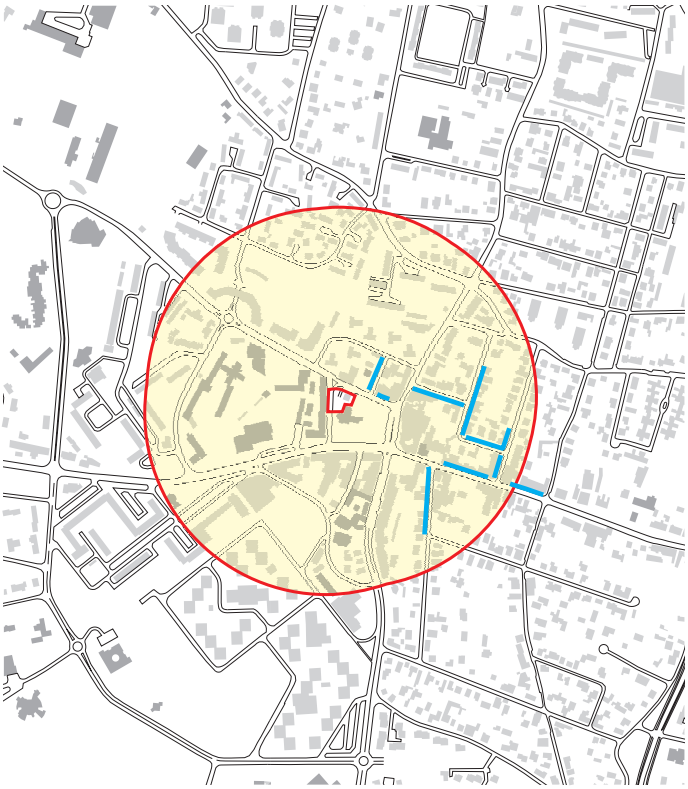

Périmètre d'attractivité 300 m

Le périmètre d'attractivité du parc s'inscrit dans un tissu urbain peu contraint en matière de stationnement au centre ville de Mérignac, commune de la périphérie de Bordeaux.

Ce secteur attire tous les types d'usagers de la voiture par une grande mixité d'usage du bâti : équipements (administrations, écoles, commerces et habitations).

Mérignac

Recette par place par jour (euros TTC)

• Recette / place / jour	Evolution 2007/2008
2008 : **0,74 €**	**+ 5,2 %**
2007 : **0,70 €**	

Données de fréquentation

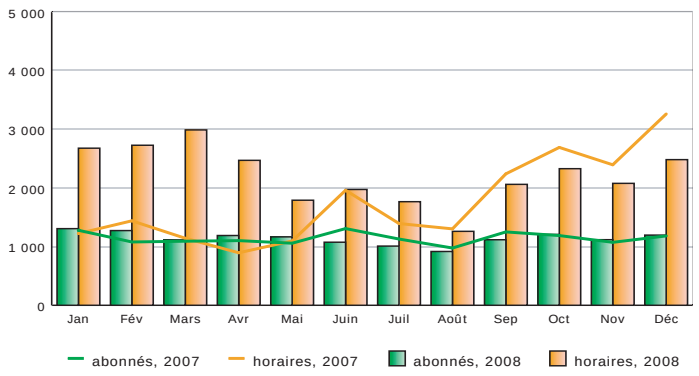

• Nombre d'entrées totales	Evolution 2007/2008
2008 : **40 854**	**+ 15,7 %**
2007 : **35 318**	
• Nombre d'entrées des usagers horaires	
2008 : **26 879**	**+ 26,1 %**
2007 : **21 316**	
• Nombre d'entrées des usagers abonnés	
2008 : **13 975**	**- 0,2 %**
2007 : **14 002**	
• Taux de rotation	
2008 : **0,37**	**+ 12,2 %**
2007 : **0,33**	

Données d'occupation

• Taux d'occupation	Evolution 2007/2008
2008 : **incomplet**	**sans objet**
2007 : **5,9 %**	
• Part des usagers horaires	
2008 : **incomplet**	**sans objet**
2007 : **24,4 %**	
• Part des usagers abonnés	
2008 : **incomplet**	**sans objet**
2007 : **75,6 %**	

Calculés à partir des durées de stationnement cumulées.

Divers

- Réévaluation de la capacité totale du parc à 298 places (290 en 2007).
- Evolution des tarifs horaires : tarifs inchangés en 2008.
- Evolution des tarifs abonnés : hausse de 5 € de l'abonnement permanent mensuel et de 3 € de l'abonnement résident mensuel.
- Durées de stationnement abonnés incomplètes en janvier et février.

Pey-Berland

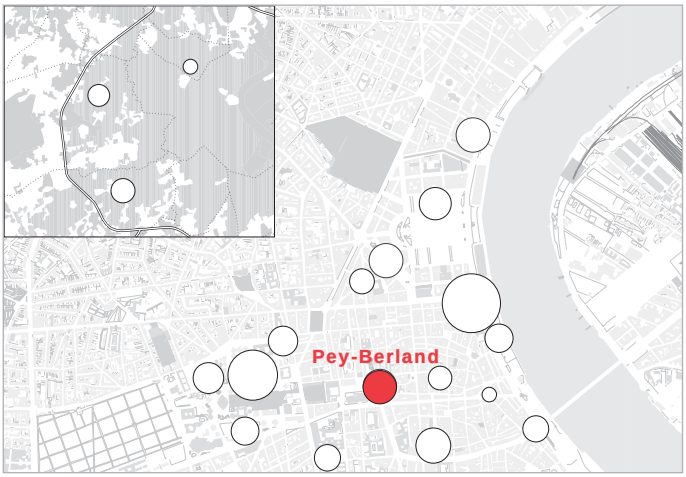

Pey-Berland

Adresse : place Pey-Berland, Bordeaux

Exploitant : Parcub

Capacité totale : 1 097 places dont 709 non réservées

Tarif horaire : 2,00 € la 1re heure de stationnement

Tarifs abonnements

- Permanent mensuel : 97,00 €
- Résident mensuel : 58,00 €

639 abonnés en moyenne dont 271 résidents

- 21 abonnés dont + 14 résidents par rapport à 2007 (soit une baisse du nombre d'abonnés non résidents)

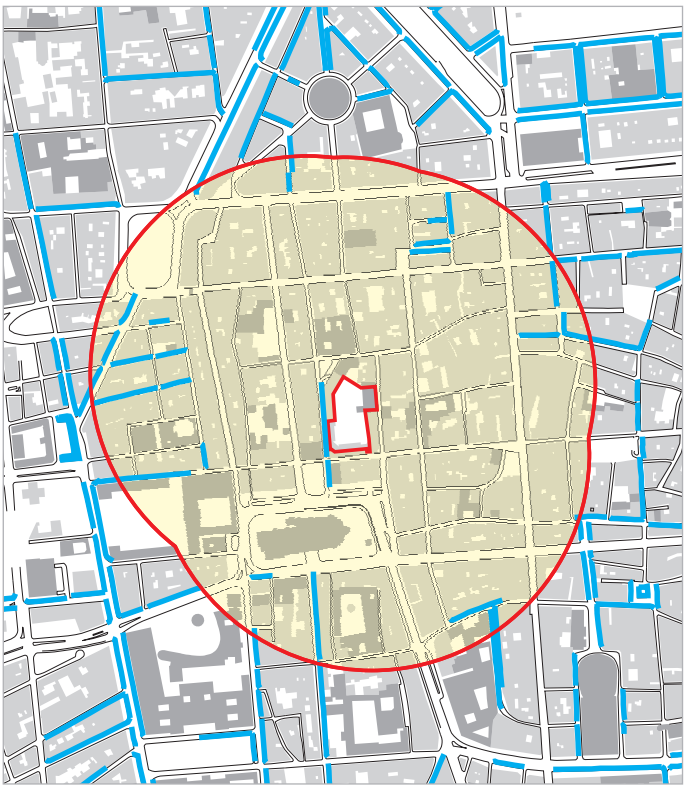

Périmètre d'attractivité 300 m

Le périmètre d'attractivité du parc s'inscrit dans un tissu urbain particulièrement contraint mais attrayant vu la situation centrale du parc. Les résidents y stationnent très difficilement en surface. La proximité du centre commercial Saint-Christoly (et autres commerces) comme celle du secteur sauvegardé génère de nombreux visiteurs tout comme les équipements publics (hôtel de ville, musées, écoles...) qui induisent aussi des emplois.

Pey-Berland

Recette par place par jour (euros TTC)

• Recette / place / jour	Evolution 2007/2008
2008 : **7,89 €**	**- 5,8 %**
2007 : **8,38 €**	

Divers

- Réévaluation de la capacité non réservée du parc à 709 places (688 en 2007).
- Evolution des tarifs horaires : hausse des tarifs des 3ème et 4ème heures et baisse des tarifs des 6ème, 7ème et 8ème heures.
- Evolution des tarifs abonnés : hausse de 2 € de l'abonnement permanent mensuel et de 6 € de l'abonnement résident mensuel.
- Fréquentation abonnés incomplète en septembre.
- Durées de stationnement abonnés incomplètes en mai, octobre et novembre.

Données de fréquentation

Données fréquentation incomplètes en 2008

• Nombre d'entrées totales	Evolution 2007/2008
2008 : **incomplet**	**sans objet**
2007 : **501 299**	
• Nombre d'entrées des usagers horaires	
2008 : **329 011**	**- 1,6 %**
2007 : **334 245**	
• Nombre d'entrées des usagers abonnés	
2008 : **incomplet**	**sans objet**
2007 : **167 054**	
• Taux de rotation	
2008 : **incomplet**	**sans objet**
2007 : **1,94**	

Données d'occupation

• Taux d'occupation	Evolution 2007/2008
2008 : **incomplet**	**sans objet**
2007 : **36,9 %**	
• Part des usagers horaires	
2008 : **incomplet**	**sans objet**
2007 : **46,2 %**	
• Part des usagers abonnés	
2008 : **incomplet**	**sans objet**
2007 : **53,8 %**	

Calculés à partir des durées de stationnement cumulées.

Porte de Bordeaux

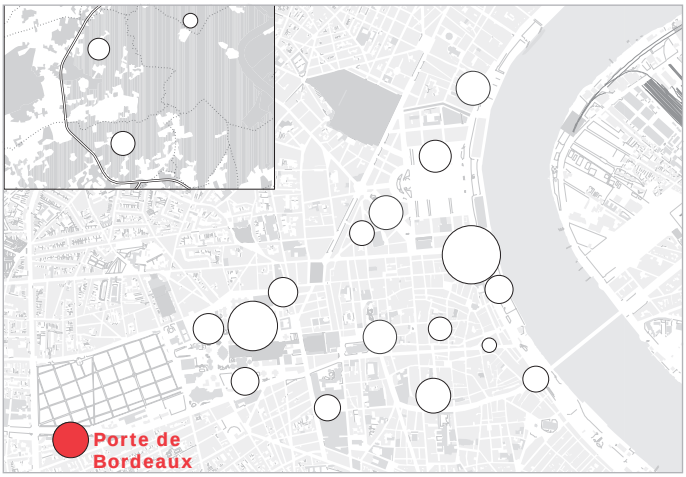

Porte de Bordeaux

Adresse : rue du Général de Larminat, Bordeaux

Exploitant : Parcub

Capacité totale : 740 places toutes non réservées

Tarif horaire : 1,60 € la 1re heure de stationnement

Tarifs abonnements

- Permanent mensuel : 73,00 €
- Résident mensuel : 44,00 €

372 abonnés en moyenne dont 28 résidents

+ 6 abonnés dont 0 résidents par rapport à 2007 (soit une hausse du nombre d'abonnés non résidents)

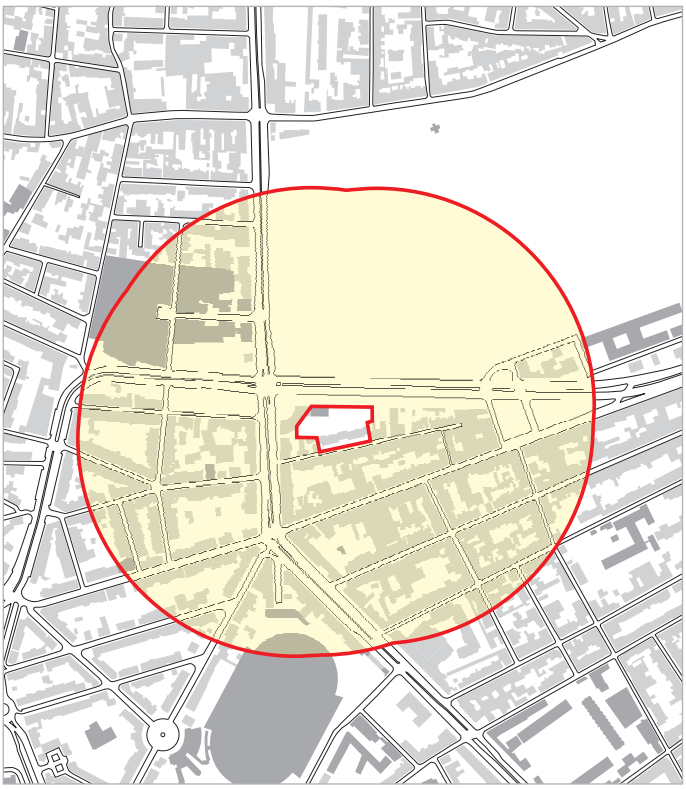

Périmètre d'attractivité 300 m

Le parc présente la particularité d'être le parc public de stationnement bordelais le plus éloigné du centre ville : il se situe en bordure de la ceinture des boulevards, à proximité de la barrière d'Ornano.

Le tissu urbain environnant est marqué par l'emprise du cimetière de la Chartreuse, la présence de la Chambre des métiers, l'essentiel du tissu résidentiel étant en retrait du parc.

Porte de Bordeaux

Recette par place par jour (euros TTC)

• Recette / place / jour	Evolution 2007/2008
2008 : **1,41 €**	**+ 4,8 %**
2007 : **1,34 €**	

Données de fréquentation

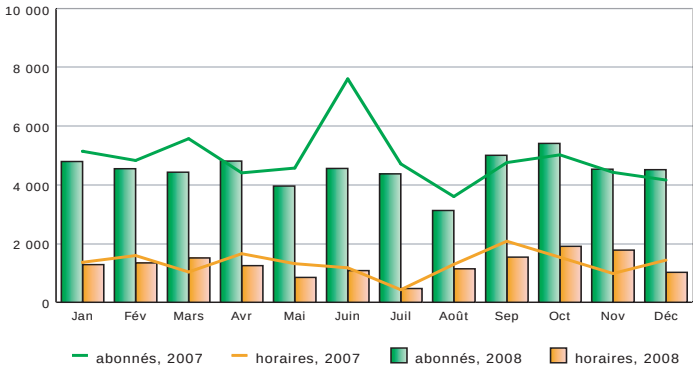

• Nombre d'entrées totales	Evolution 2007/2008
2008 : **70 418**	**- 7,2 %**
2007 : **75 881**	
• Nombre d'entrées des usagers horaires	
2008 : **15 758**	**- 4,3 %**
2007 : **16 473**	
• Nombre d'entrées des usagers abonnés	
2008 : **54 660**	**- 8,0 %**
2007 : **59 408**	
• Taux de rotation	
2008 : **0,26**	**- 9,1 %**
2007 : **0,29**	

Données d'occupation

• Taux d'occupation	Evolution 2007/2008
2008 : **incomplet**	**sans objet**
2007 : **7,4 %**	
• Part des usagers horaires	
2008 : **incomplet**	**sans objet**
2007 : **11,3 %**	
• Part des usagers abonnés	
2008 : **incomplet**	**sans objet**
2007 : **88,7 %**	

Calculés à partir des durées de stationnement cumulées.

Divers

- Réévaluation de la capacité totale du parc à 740 places (725 en 2007).
- Evolution des tarifs horaires : hausse des tarifs de la 3ème à la 9ème heure et baisse des tarifs des 10ème et 12ème heures.
- Evolution des tarifs abonnés : hausse de 5 € de l'abonnement permanent mensuel et de 5,5 € de l'abonnement résident mensuel.
- Durées de stationnement horaires et abonnés incomplètes en mai, novembre et décembre.

République

République

Adresse : place de la République, Bordeaux

Exploitant : Parcub

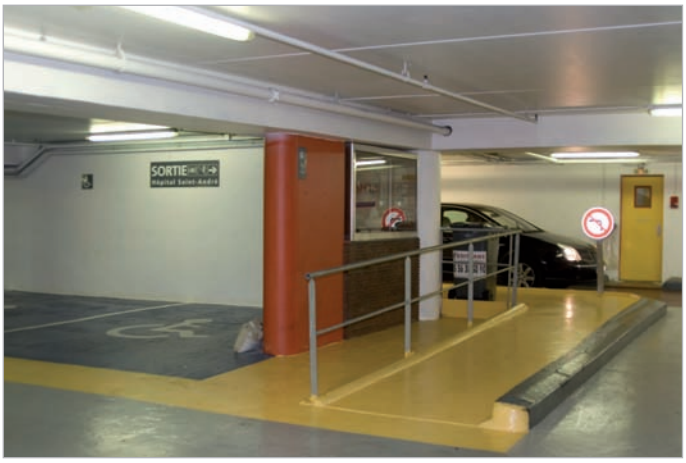

Capacité totale : 431 places toutes non réservées

Tarif horaire : 2,00 € la 1re heure de stationnement

Tarifs abonnements

- Permanent mensuel : 97,00 €
- Résident mensuel : 58,00 €

706 abonnés en moyenne dont 139 résidents

+ 18 abonnés dont - 3 résidents par rapport à 2007 (soit une hausse du nombre d'abonnés non résidents)

Périmètre d'attractivité 300 m

Le parc est situé dans un quartier où le tissu urbain est de composante assez diverse : des habitations assez anciennes et des équipements publics tels que l'hôpital Saint-André, le palais de Justice et l'école de la magistrature. Les visiteurs à destination de ces équipements sont nombreux tout comme le nombre d'employés. La composante résidentielle fait de ce secteur un quartier assez contraint en matière de stationnement.

République

Recette par place par jour (euros TTC)

• Recette / place / jour	Evolution 2007/2008
2008 : **5,92 €**	+ 0,9 %
2007 : **5,87 €**	

Divers

- Réévaluation de la capacité totale du parc à 431 places (421 en 2007).
- Evolution des tarifs horaires : hausse des tarifs des 3ème et 4ème heures et baisse des tarifs des 6ème, 7ème et 8ème heures.
- Evolution des tarifs abonnés : hausse de 2 € de l'abonnement permanent mensuel et de 6 € de l'abonnement résident mensuel.

Données de fréquentation

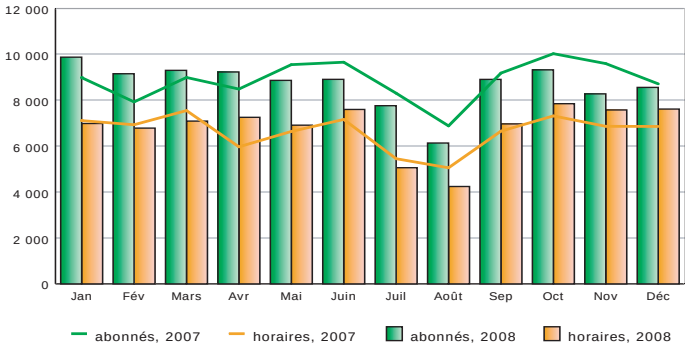

• Nombre d'entrées totales	Evolution 2007/2008
2008 : **187 799**	+ 0,2 %
2007 : **187 425**	
• Nombre d'entrées des usagers horaires	
2008 : **82 715**	+ 3,0 %
2007 : **80 337**	
• Nombre d'entrées des usagers abonnés	
2008 : **105 084**	- 1,9 %
2007 : **107 088**	
• Taux de rotation	
2008 : **1,19**	- 2,4 %
2007 : **1,22**	

Données d'occupation

• Taux d'occupation	Evolution 2007/2008
2008 : **28,4 %**	- 1,9 %
2007 : **30,3 %**	
• Part des usagers horaires	
2008 : **17,7 %**	- 2,9 %
2007 : **20,6 %**	
• Part des usagers abonnés	
2008 : **82,3 %**	+ 2,9 %
2007 : **79,4 %**	

Calculées à partir des durées de stationnement cumulées.

Saint-Jean

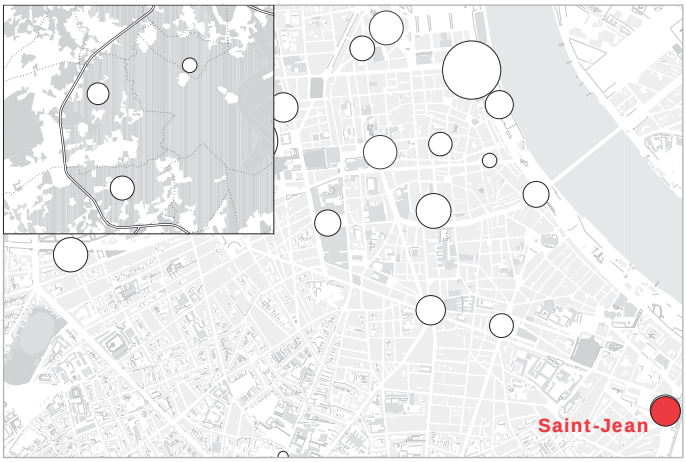

Saint-Jean

Adresse : rue Saint-Vincent-de-Paul, Bordeaux

Exploitant : Parcub

Capacité totale : 523 places toutes non réservées

Tarif horaire : 1,60 € la 1re heure de stationnement

Tarifs abonnements

- Permanent mensuel : 73,00 €
- Aucun tarif résident

162 abonnés en moyenne

- 18 abonnés par rapport à 2007

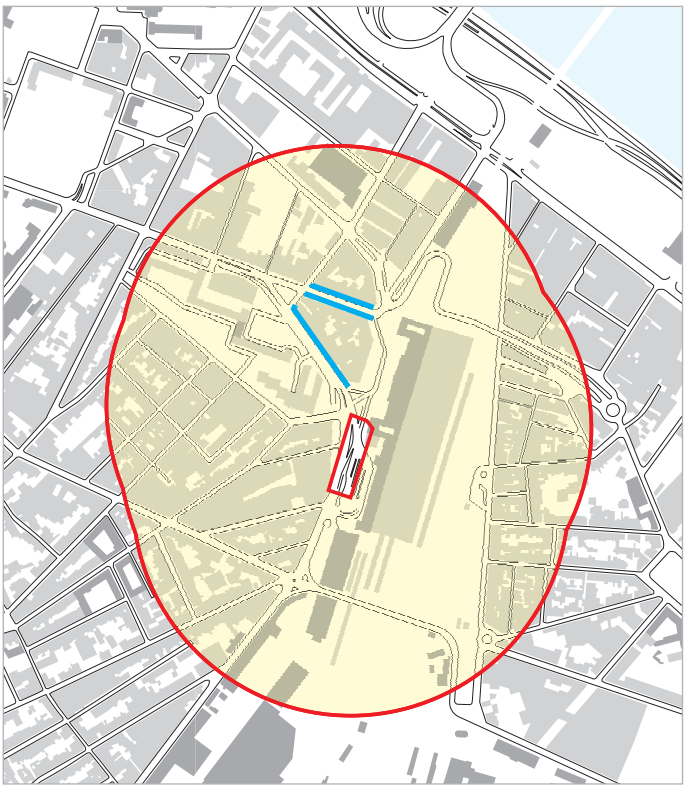

Périmètre d'attractivité 300 m

Le parc est situé sur le parvis de la gare Saint-Jean et répond à la demande en stationnement destinée à cet équipement : il peut accessoirement être utilisé par les résidents du secteur (assez peu contraints en matière de stationnement) et par des visiteurs à motifs différents.

Saint-Jean

Recette par place par jour (euros TTC)

• Recette / place / jour	Evolution 2007/2008
2008 : **11,35 €**	**+ 10,1 %**
2007 : **10,31 €**	

Données de fréquentation

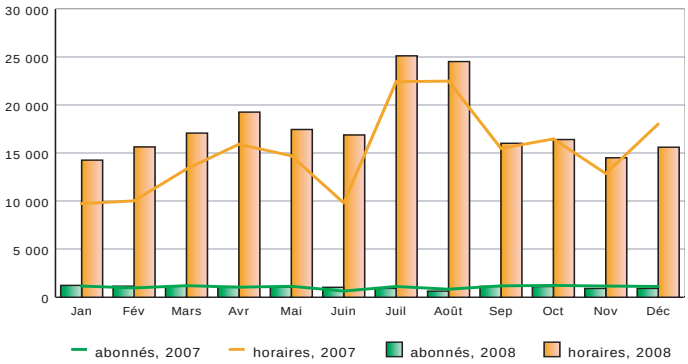

• Nombre d'entrées totales	Evolution 2007/2008
2008 : **228 796**	**sans objet**
2007 : **incomplet**	
• Nombre d'entrées des usagers horaires	
2008 : **214 606**	**sans objet**
2007 : **incomplet**	
• Nombre d'entrées des usagers abonnés	
2008 : **14 190**	**sans objet**
2007 : **incomplet**	
• Taux de rotation	
2008 : **1,20**	**sans objet**
2007 : **incomplet**	

Données d'occupation

• Taux d'occupation	Evolution 2006/2007
2008 : **incomplet**	**sans objet**
2007 : **69,3 %**	
• Part des usagers horaires	
2008 : **incomplet**	**sans objet**
2007 : **82,7 %**	
• Part des usagers abonnés	
2008 : **incomplet**	**sans objet**
2007 : **17,3 %**	

Calculés à partir des durées de stationnement cumulées.

Divers

- Réévaluation de la capacité totale du parc à 523 places (512 en 2007).
- Evolution des tarifs horaires : hausse des tarifs des 10 premières heures et de la 14ème heure.
- Evolution des tarifs abonnés : hausse de 5 € de l'abonnement permanent mensuel.
- Durées de stationnement horaires et abonnés non renseignées du 19 au 30 septembre.
- Impact significatif des travaux du pôle mutlmodal sur les résultats.

Salinières

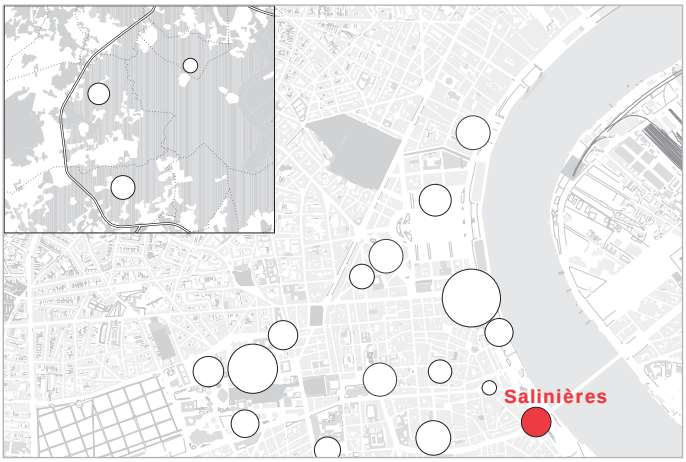

Salinières

Adresse : quai des Salinières, Bordeaux

Exploitant : BP 3000

Capacité totale : 407 places toutes non réservées

Tarif horaire : 1,80 € la 1re heure de stationnement

Tarifs abonnements

- Permanent mensuel : 92,00 €
- Résident mensuel : 46,00 €

350 abonnés en moyenne dont 330 résidents

+ 52 abonnés dont + 69 résidents par rapport à 2007 (soit une baisse du nombre d'abonnés non résidents)

Périmètre d'attractivité 300 m

Ce parc se situe au pied de la place Bir-Hakeim, en façade rive gauche de Garonne.

Il est en prise directe avec le quartier Saint-Michel (situé dans le secteur sauvegardé de Bordeaux) et l'axe de circulation des quais, le plus fréquenté de Bordeaux (hors rocade). Le stationnement des résidents y est stratégique car très contraint et déficitaire.

Comme les deux autres parcs BP 3000, il restitue les places perdues lors de l'implantation du tramway et de la recomposition des quais de Garonne.

Salinières

Recette par place par jour (euros TTC)

• Recette / place / jour	Evolution 2007/2008
2008 : **2,91 €**	**+ 1,6 %**
2007 : **2,86 €**	

Données de fréquentation

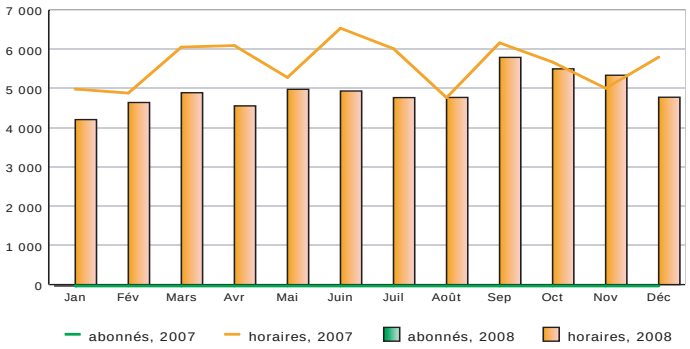

• Nombre d'entrées totales	Evolution 2007/2008
2008 : **NR**	
2007 : **NR**	
• Nombre d'entrées des usagers horaires	
2008 : **59 569**	**- 12,0 %**
2007 : **67 667**	
• Nombre d'entrées des usagers abonnés	
2008 : **NR**	
2007 : **NR**	
• Taux de rotation	
2008 : **NR**	
2007 : **NR**	

Divers

- Réévaluation de la capacité totale du parc à 407 places (424 en 2007).
- Mise en application d'une nouvelle grille tarifaire, début juin 2008.
- Evolution des tarifs horaires : augmentation moyenne de 1 % de la grille tarifiare diurne.
- Evolution des tarifs abonnés : hausse d'environ 2 % de l'ensemble des tarifs.

Tourny

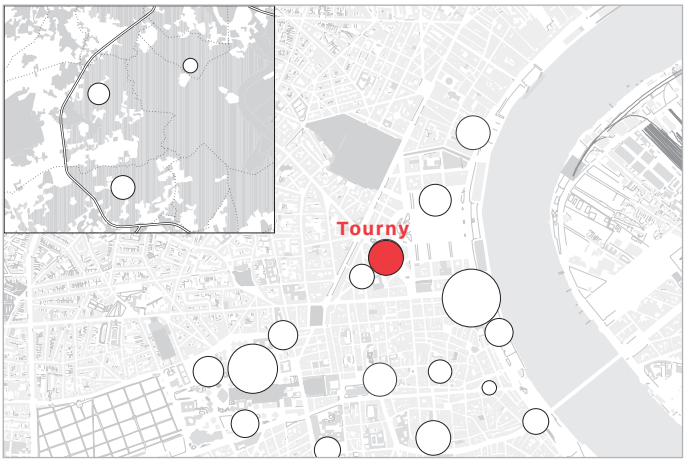

Tourny

Adresse : allées de Tourny, Bordeaux

Exploitant : BP 3000

Capacité totale : 957 places toutes non réservées

Tarif horaire : 2,20 € la 1re heure de stationnement

Tarifs abonnements

- Permanent mensuel : 145,00 €
- Résident mensuel : 72,00 €

659 abonnés en moyenne dont 85 résidents

- 5 abonnés dont + 19 résidents par rapport à 2007 (soit une baisse du nombre d'abonnés non résidents)

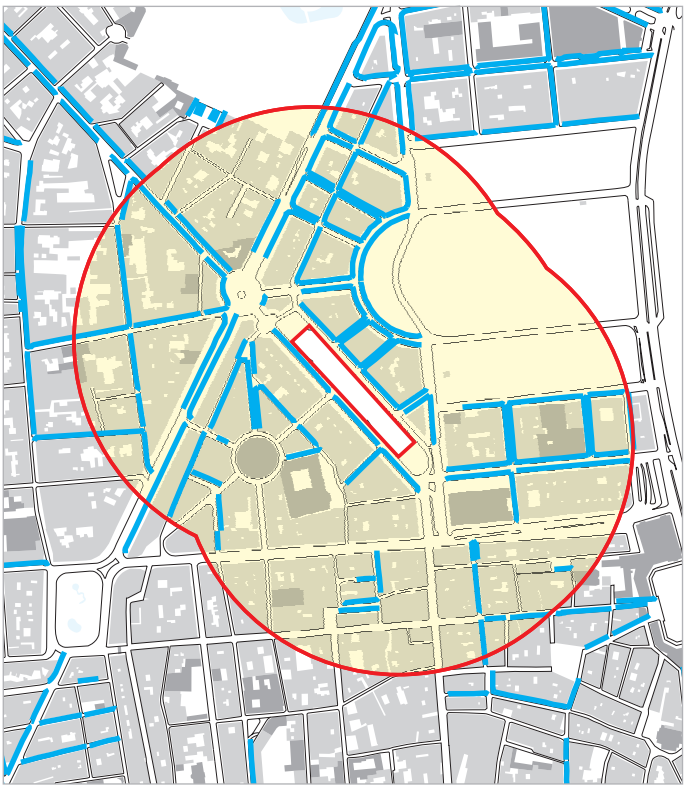

Périmètre d'attractivité 300 m

Ce parc se situe allées de Tourny dans un secteur où la densité urbaine est forte. Le stationnement résidentiel y est relativement contraint et les pendulaires y trouvent aussi un bon moyen de stationner tout comme les visiteurs qui accèdent facilement à ce parc, dans un secteur où l'activité commerciale est forte et proche.

Tourny

Recette par place par jour (euros TTC)

• Recette / place / jour	Evolution 2007/2008
2008 : **11,52 €**	**- 1,9 %**
2007 : **11,75 €**	

Données de fréquentation

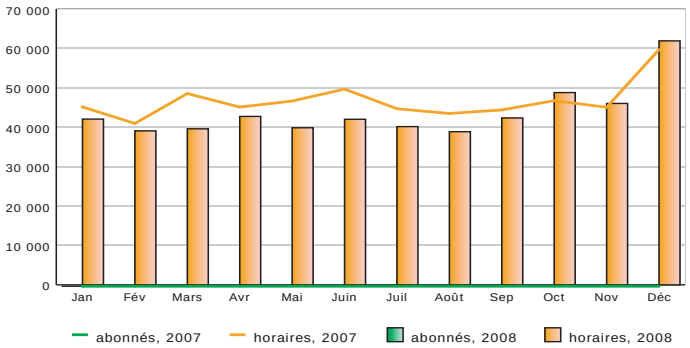

• Nombre d'entrées totales	Evolution 2007/2008
2008 : **NR**	
2007 : **NR**	
• Nombre d'entrées des usagers horaires	
2008 : **527 608**	**- 6,5 %**
2007 : **564 309**	
• Nombre d'entrées des usagers abonnés	
2008 : **NR**	
2007 : **NR**	
• Taux de rotation	
2008 : **NR**	
2007 : **NR**	

Divers

- Réévaluation de la capacité totale du parc à 957 places (992 en 2007).
- Mise en application d'une nouvelle grille tarifaire, début juin 2008.
- Evolution des tarifs horaires : augmentation de 3 % en moyenne des tarifs pour 2, 3, 4, 5 heures et de 1 % en moyenne pour le reste des tranches horaires diurnes.
- Evolution des tarifs abonnés : hausse d'environ 3 % de l'ensemble des tarifs.
- 80 abonnés ont continué d'être accueillis par le parc Bourse / Jean-Jaurès, avec leur accord, pour les besoins du chantier de rénovation terminé en août 2008.
- Perte de 20 % environ de la capacité du parc pour les besoins de ces travaux de rénovation.

Victoire

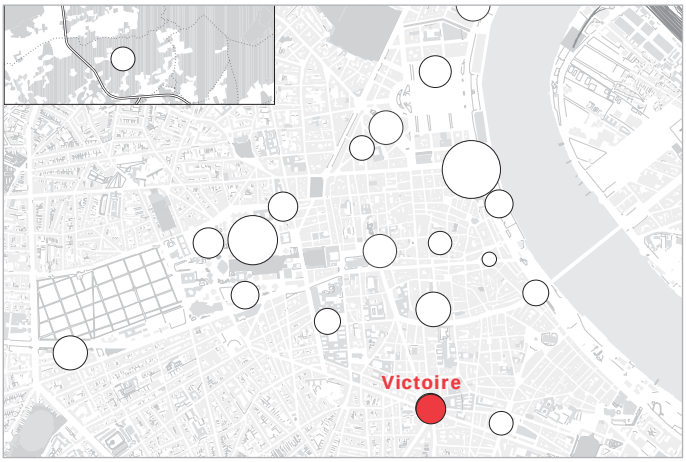

Victoire

Adresse : place de la Victoire, Bordeaux

Exploitant : Parcub

Capacité totale : 466 places toutes non réservées

Tarif horaire : 1,60 € la 1re heure de stationnement

Tarifs abonnements

- Permanent mensuel : 73,00 €
- Résident mensuel : 44,00 €

573 abonnés en moyenne dont 191 résidents

-24 abonnés dont + 7 résidents par rapport à 2007 (soit une baisse du nombre d'abonnés non résidents)

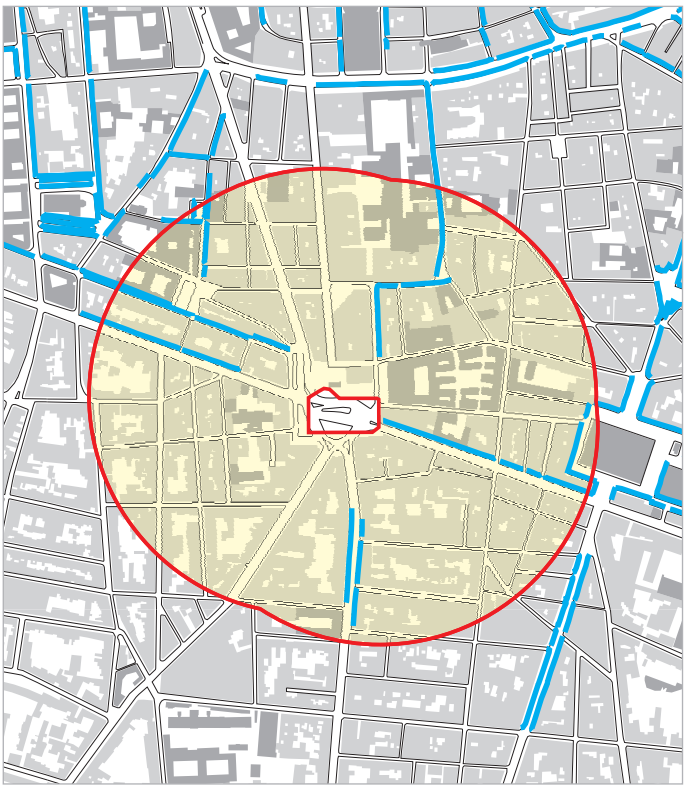

Périmètre d'attractivité 300 m

Le parc est implanté dans un tissu urbain très contraint en bordure de la ceinture des cours, place de la Victoire.

Le stationnement résidentiel y est très contraint, la demande des pendulaires (notamment étudiants) importante et les visiteurs fréquents (notamment noctambules).

Victoire

Recette par place par jour (euros TTC)

• Recette / place / jour	Evolution 2007/2008
2008 : **5,77 €**	**- 4,3 %**
2007 : **6,03 €**	

Données de fréquentation

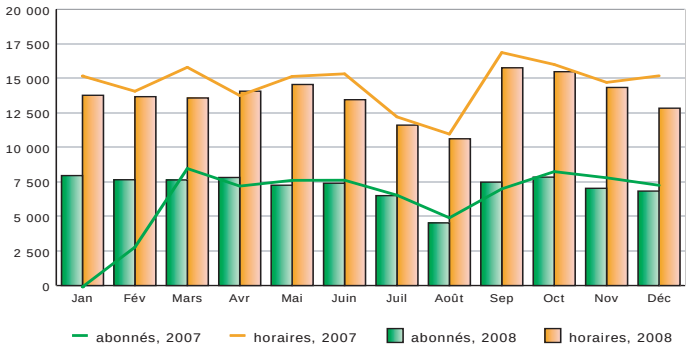

• Nombre d'entrées totales	Evolution 2007/2008
2008 : **252 217**	**sans objet**
2007 : **incomplet**	
• Nombre d'entrées des usagers horaires	
2008 : **164 988**	**- 6,5 %**
2007 : **176 407**	
• Nombre d'entrées des usagers abonnés	
2008 : **87 229**	**sans objet**
2007 : **incomplet**	
• Taux de rotation	
2008 : **1,48**	**sans objet**
2007 : **incomplet**	

Données d'occupation

• Taux d'occupation	Evolution 2007/2008
2008 : **33,8 %**	**+ 1,5 %**
2007 : **32,3 %**	
• Part des usagers horaires	
2008 : **42,9 %**	**- 4,6 %**
2007 : **47,5 %**	
• Part des usagers abonnés	
2008 : **57,1 %**	**+ 4,6 %**
2007 : **52,5 %**	

Calculées à partir des durées de stationnement cumulées.

Divers

- Réévaluation de la capacité totale du parc à 466 places (455 en 2007).
- Evolution des tarifs horaires : hausse des tarifs de la 3ème à la 9ème heure et baisse des tarifs des 10ème et 12ème heures.
- Evolution des tarifs abonnés : hausse de 5 € de l'abonnement permanent mensuel et de 5,5 € de l'abonnement résident mensuel.
- Victoire est toujours le seul parc exploité par Parcub à atteindre son quota fixé (40 %) d'abonnements résidents diffusés par rapport à la capacité non réservée du parc.

Le Bouscat

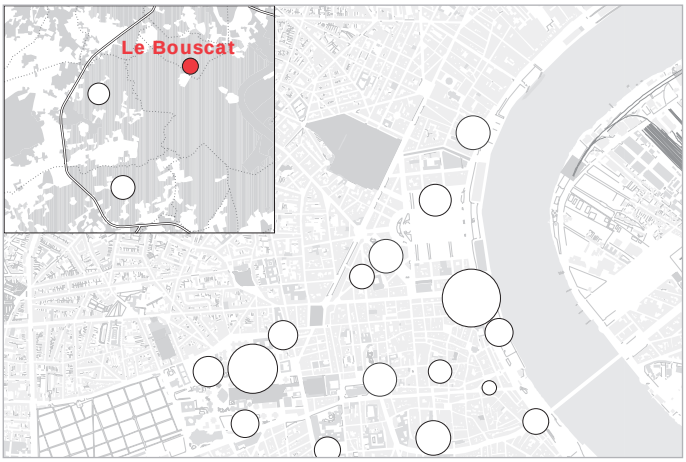

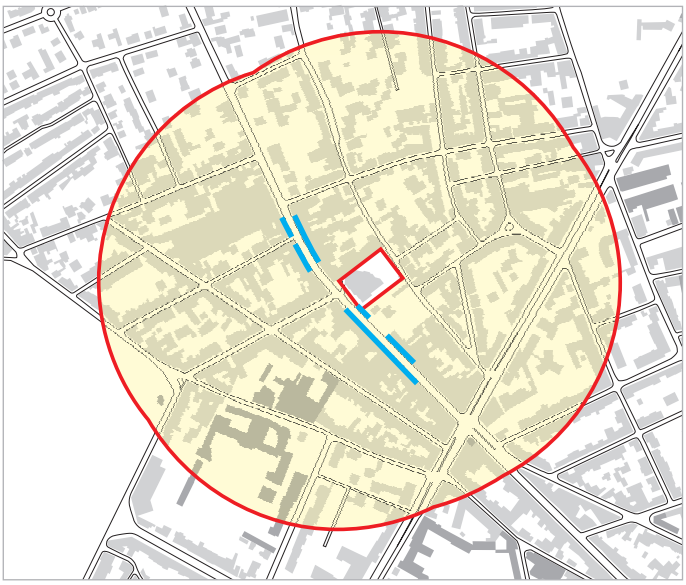

Périmètre d'attractivité 300 m

Le périmètre d'attractivité du parc s'inscrit dans un tissu urbain assez contraint en matière de stationnement, le quartier de la barrière du Médoc, situé en bordure des boulevards rive gauche. La caractéristique principale du secteur est une activité commerciale de proximité forte sur le linéaire de l'avenue de la Libération. Les visiteurs sont donc les plus intéressés par l'usage de ce parc ainsi que les pendulaires (notamment de nombreux commerçants).

Le Bouscat

Adresse : avenue de la Libération, Le Bouscat

Exploitant : Parcub

Capacité totale : 135 places toutes non réservées

Tarif horaire : 0,60 € la 1re heure de stationnement

Tarifs abonnements

- Permanent mensuel : 44,00 €
- Résident mensuel : 28,00 €

154 abonnés en moyenne dont 50 résidents

- 7 abonnés dont + 5 résidents par rapport à 2007 (soit une baisse du nombre d'abonnés non résidents)

Recette par place par jour (euros TTC)

• Recette / place / jour	Evolution 2007/2008
2008 : **2,16 €**	+ 14,4 %
2007 : **1,89 €**	

Données de fréquentation

• Nombre d'entrées totales	Evolution 2007/2008
2008 : **NR**	
2007 : **NR**	
• Nombre d'entrées des usagers horaires	
2008 : **40 848**	+ 64,3 %
2007 : **24 867**	
• Nombre d'entrées des usagers abonnés	
2008 : **NR**	
2007 : **NR**	
• Taux de rotation	
2008 : **NR**	
2007 : **NR**	

Divers

- Réévaluation de la capacité totale du parc à 135 places (132 en 2007).
- Evolution des tarifs horaires : tarifs inchangés en 2008.
- Evolution des tarifs abonnés : hausse de 5 € de l'abonnement permanent mensuel et de 3 € de l'abonnement résident mensuel.

Pessac

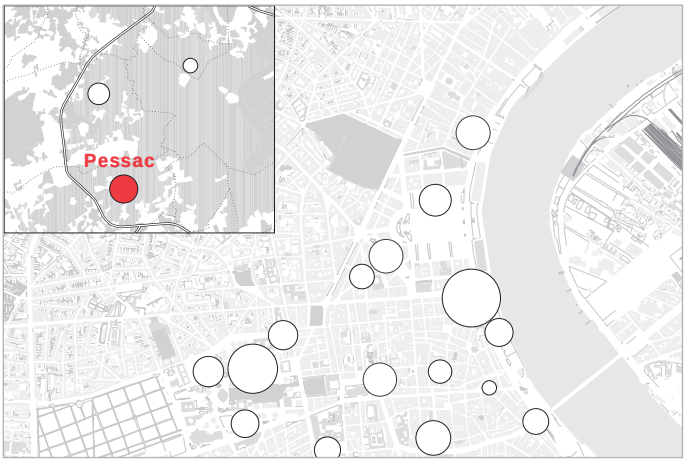

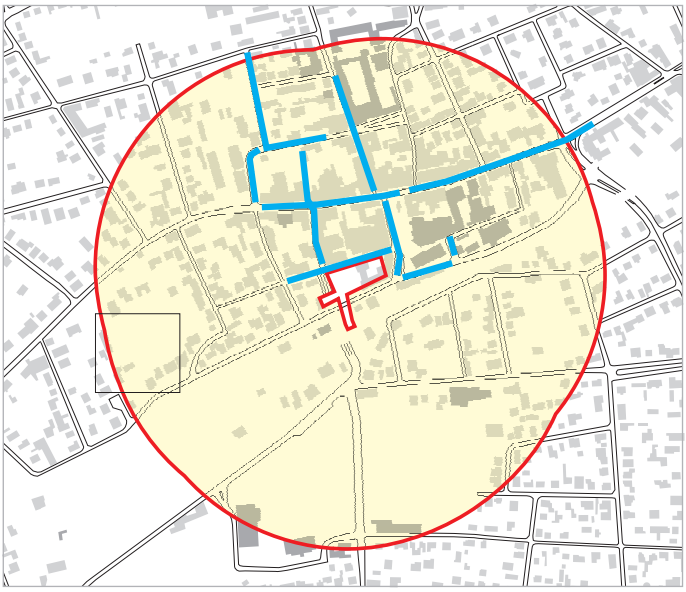

Périmètre d'attractivité 300 m

Le périmètre d'attractivité du parc s'inscrit dans un tissu urbain assez peu contraint en matière de stationnement au centre ville de Pessac, commune de la périphérie de Bordeaux.

Ce secteur attire tous les types d'usagers de la voiture par une grande mixité d'usage du bâti : équipements (administrations, écoles), commerces et habitations.

On notera la proximité de la gare SNCF.

Pessac

Adresse : rue des Poilus, Pessac

Exploitant : Parcub

Capacité totale : 361 places toutes non réservées

Tarif horaire : 0,60 € la 1re heure de stationnement

Tarifs abonnements

- Permanent mensuel : 44,00 €
- Résident mensuel : 28,00 €

375 abonnés en moyenne dont 25 résidents

+ 53 abonnés dont + 12 résidents par rapport à 2007 (soit une hausse du nombre d'abonnés non résidents)

Recette par place par jour (euros TTC)

• Recette / place / jour	Evolution 2007/2008
2008 : **1,49 €**	**+ 23,0 %**
2007 : **1,21 €**	

Données de fréquentation

• Nombre d'entrées totales	Evolution 2007/2008
2008 : **NR**	
2007 : **NR**	
• Nombre d'entrées des usagers horaires	
2008 : **5 349**	**- 3,4 %**
2007 : **5 535**	
• Nombre d'entrées des usagers abonnés	
2008 : **NR**	
2007 : **NR**	
• Taux de rotation	
2008 : **NR**	
2007 : **NR**	

Divers

- Réévaluation de la capacité totale du parc à 361 places (355 en 2007).
- Evolution des tarifs horaires : tarifs inchangés en 2008.
- Evolution des tarifs abonnés : hausse de 5 € de l'abonnement permanent mensuel et de 3 € de l'abonnement résident mensuel.

Autres parcs

Les parcs publics de stationnement payant qui sont évoqués ci-dessous présentent soit un manque de renseignements, soit une capacité réduite ou bien ont été fermés depuis. C'est pourquoi, ils n'ont pas fait l'objet d'une fiche synthétique dans ce document.

Allée de Chartres

Le parc de stationnement des Allées des Chartres, d'une capacité de 395 places non réservées, est ouvert aux usagers horaires et abonnés. La recette / place / jour 2008 est de 5,61 € en moyenne (5,82 € en 2007), pour un tarif horaire de 1,70 € la première heure. On y dénombre 344 abonnés en moyenne en 2008 (+ 38 abonnés par rapport à 2007).

Alsace-Lorraine

Ce parc de stationnement est réservé aux abonnés et présente une capacité de 128 places. La recette / place / jour 2008 est de 2,49 € en moyenne (2,50 € en 2007). Le nombre moyen d'abonnés en 2007 est de 108 (- 1 abonné par rapport à 2007).

Bergonié

Le parc de stationnement Bergonié présente une recette / place / jour de 1,40 € en 2008 (- 0,19 € par rapport à 2007) pour une capacité de 64 places réservées aux abonnés. Ces derniers étaient en moyenne au nombre de 58 en 2008 dont 53 résidents (même nombre total d'abonnés par rapport à 2007 et + 5 résidents).

Croix-de-Seguey

Le parc de stationnement Croix-de-Seguey affiche une recette / place / jour de 1,35 € en 2008 (1,47 € en 2007). La capacité offerte y est de 40 places uniquement réservées en abonnements aux résidents du quartier. Le nombre moyen d'abonnés en 2008 est de 42 (39 en 2007).

Grands Hommes

Le parc de stationnement des Grands Hommes, d'une capacité de 410 places non réservées est ouvert aux usagers horaires et abonnés. La recette / place / jour s'élève en 2008 à 10,95 € (- 0,15 € par rapport à 2007) pour un tarif horaire de 1,60 € la première heure.

D'un taux d'occupation moyen de 60 %, ce parc est occupé à 91,5 % (donnée exploitant) par des usagers horaires et 8,5 % par les abonnés.

Le nombre moyen d'abonnés en 2008 est de 101 (+ 4 par rapport à 2007).

Lhôte

Le parc de stationnement Lhôte, uniquement réservé aux abonnés résidents, affiche une recette / place / jour de 2,34 € en 2008 (2,11 € en 2007), pour une capacité de 111 places. Ces derniers étaient en moyenne au nombre de 133 en 2008 (+ 5 par rapport à 2007).

Victor Hugo

Le parc de stationnement Victor Hugo est d'une capacité non réservée de 725 places, accessibles au usagers horaires et abonnés. La recette / place / jour en 2008 s'est élevée à 5,40 € en moyenne (- 0,10 € par rapport à 2007) pour un tarif de 1,70 € la première heure.

Ce parc affiche un taux d'occupation approximatif de 78,2 % en 2008 (78,6 % en 2007).

Le nombre moyen d'abonnés en 2008 est de 803 (- 8 abonnés par rapport à 2007).

Le parc Capucins n'est pas renseigné. Aucune donnée n'a été obtenue à son sujet.

Les indicateurs supplémentaires des parcs publics de stationnement payant

Taux d'occupation sur 24 heures (à distinguer du taux d'occupation diurne indisponible)

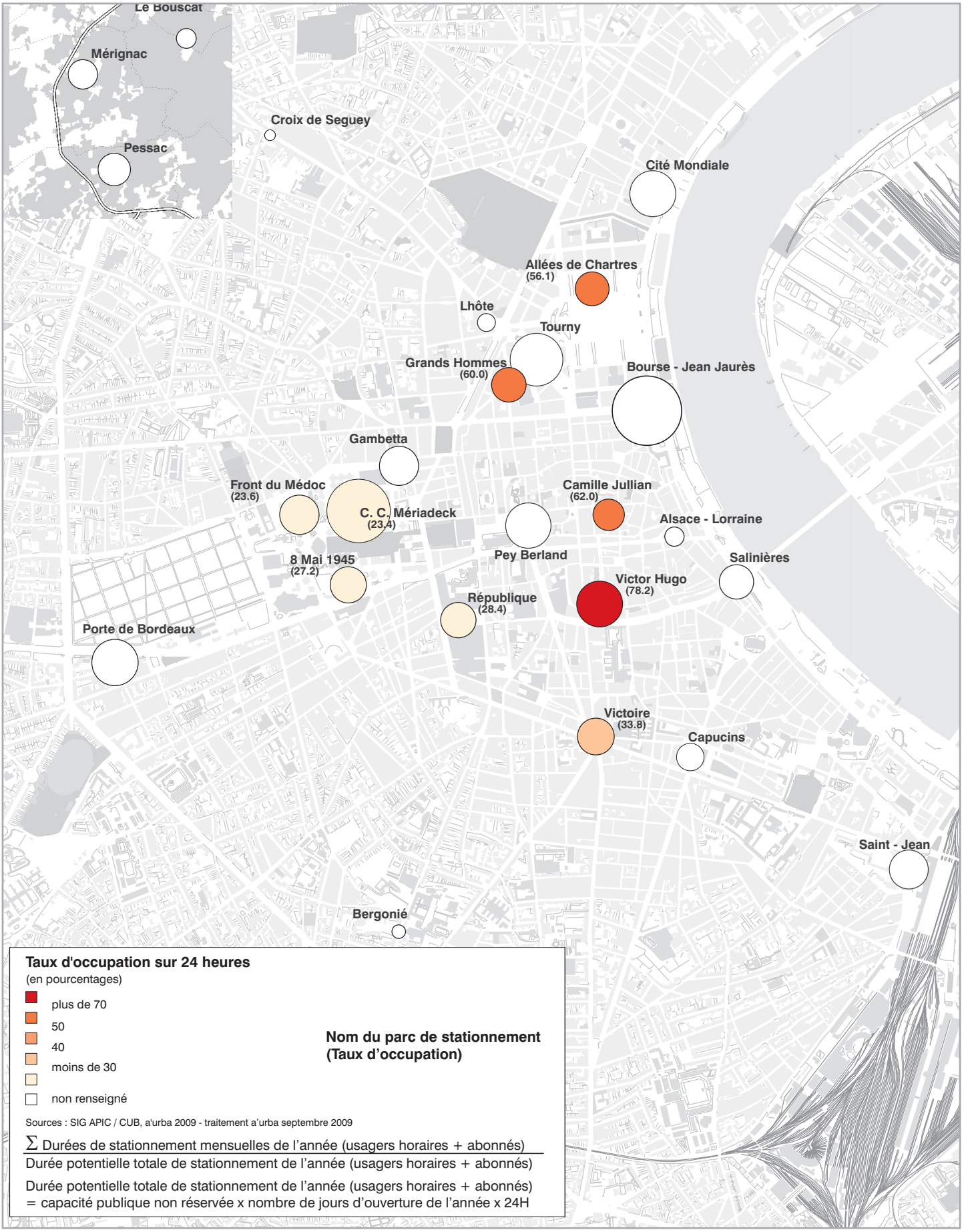

$$\frac{\sum \text{Durées de stationnement mensuelles de l'année (usagers horaires + abonnés)}}{\text{Durée potentielle totale de stationnement de l'année (usagers horaires + abonnés)}}$$

Durée potentielle totale de stationnement de l'année (usagers horaires + abonnés)
= capacité publique non réservée x nombre de jours d'ouverture de l'année x 24H

Les indicateurs supplémentaires des parcs publics de stationnement payant

Répartition de l'offre publique non réservée par type d'usage

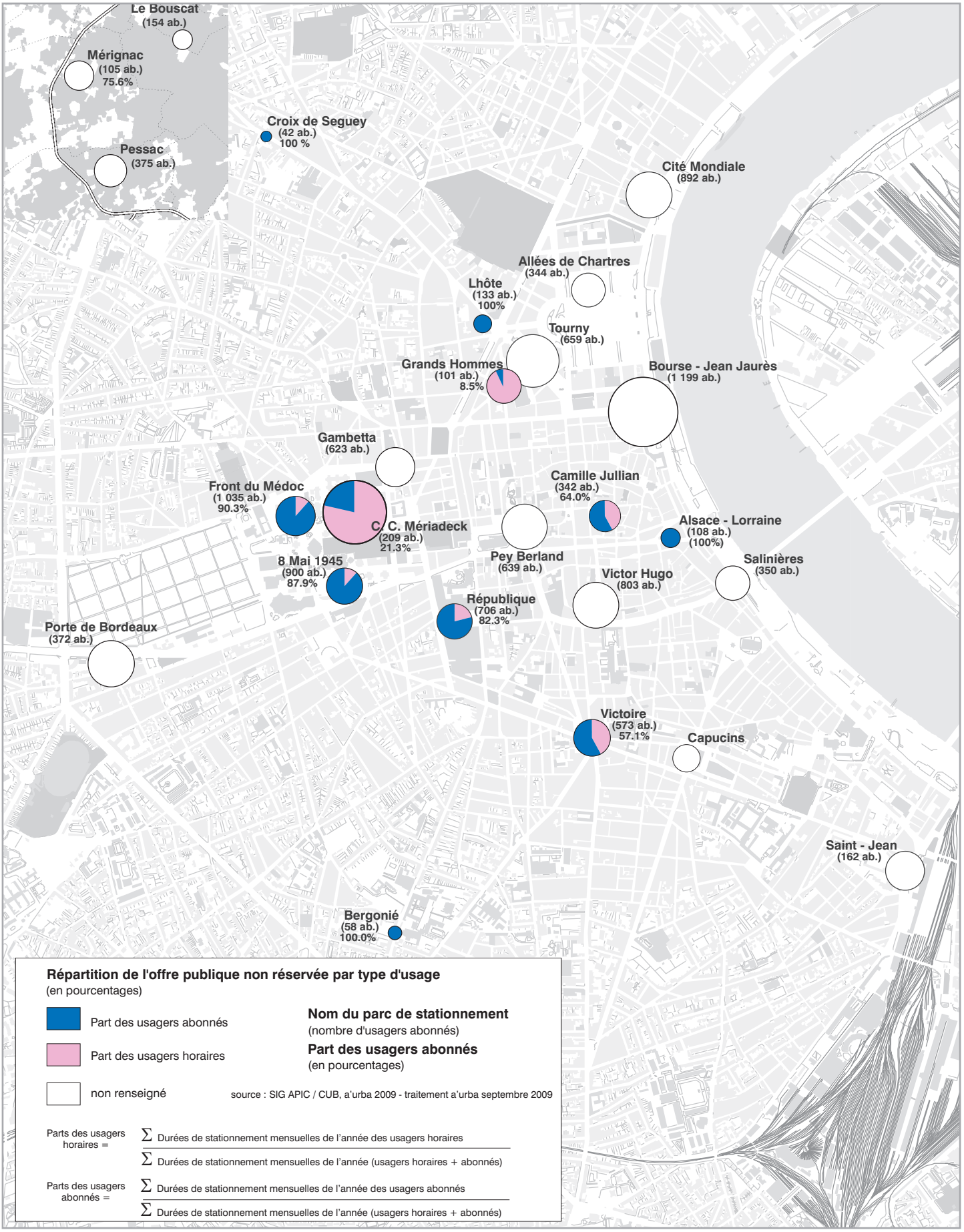

Les indicateurs supplémentaires des parcs publics de stationnement payant

Durée moyenne de stationnement des usagers horaires (pour un mouvement entrée-sortie)

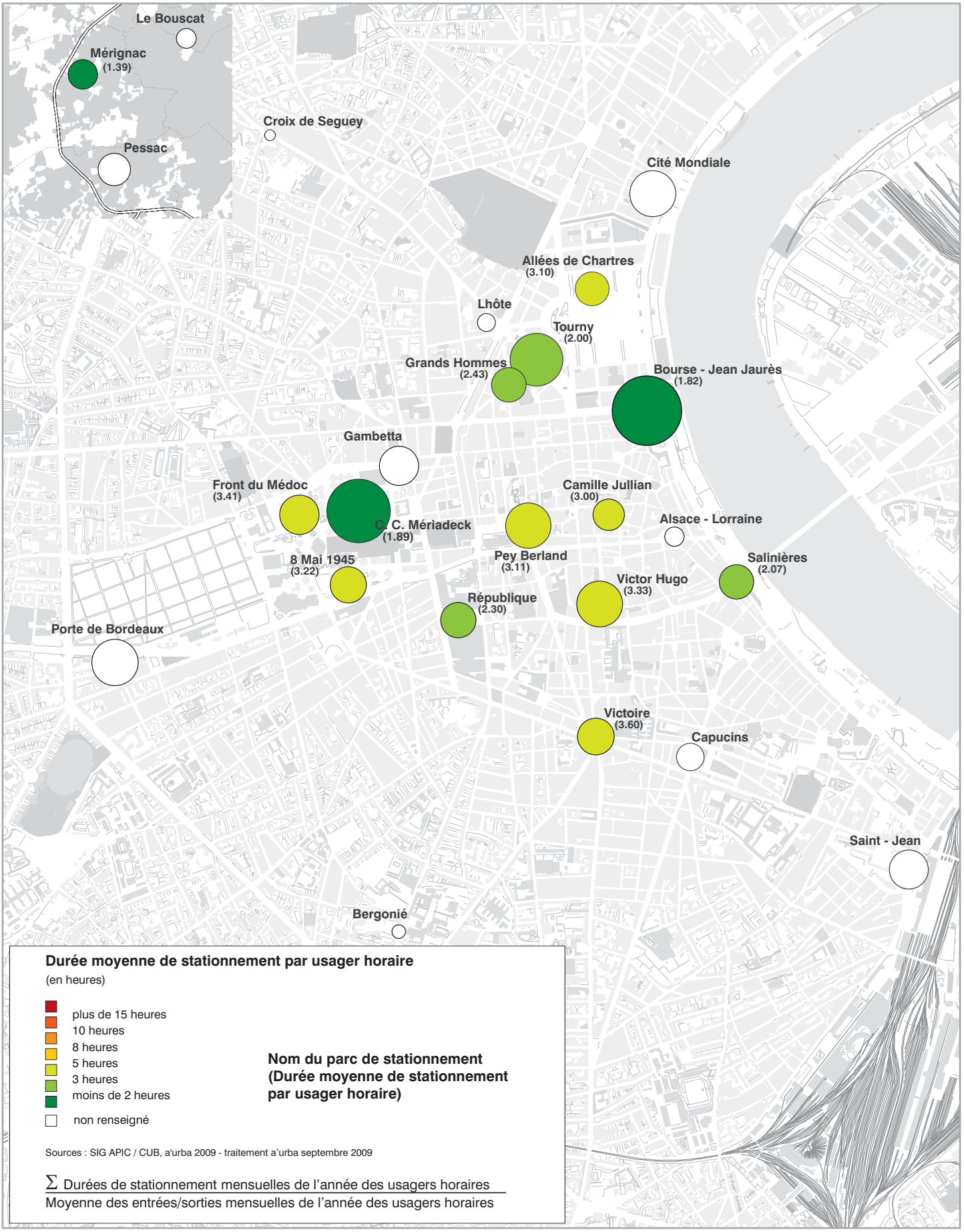

Les indicateurs supplémentaires des parcs publics de stationnement payant

Durée moyenne de stationnement des usagers abonnés (pour un mouvement entrée-sortie)

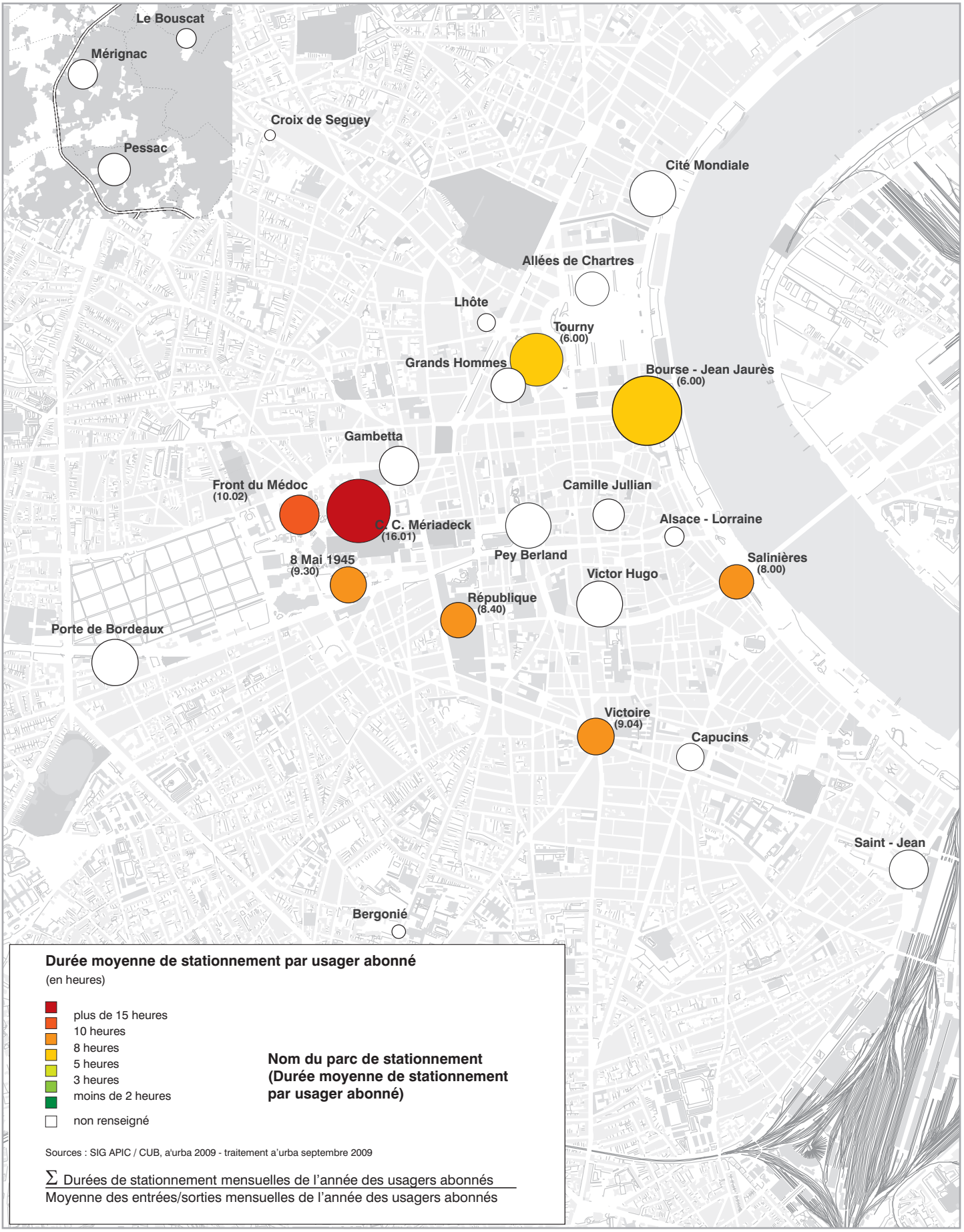

Les indicateurs supplémentaires des parcs publics de stationnement payant

Taux de rotation par jour

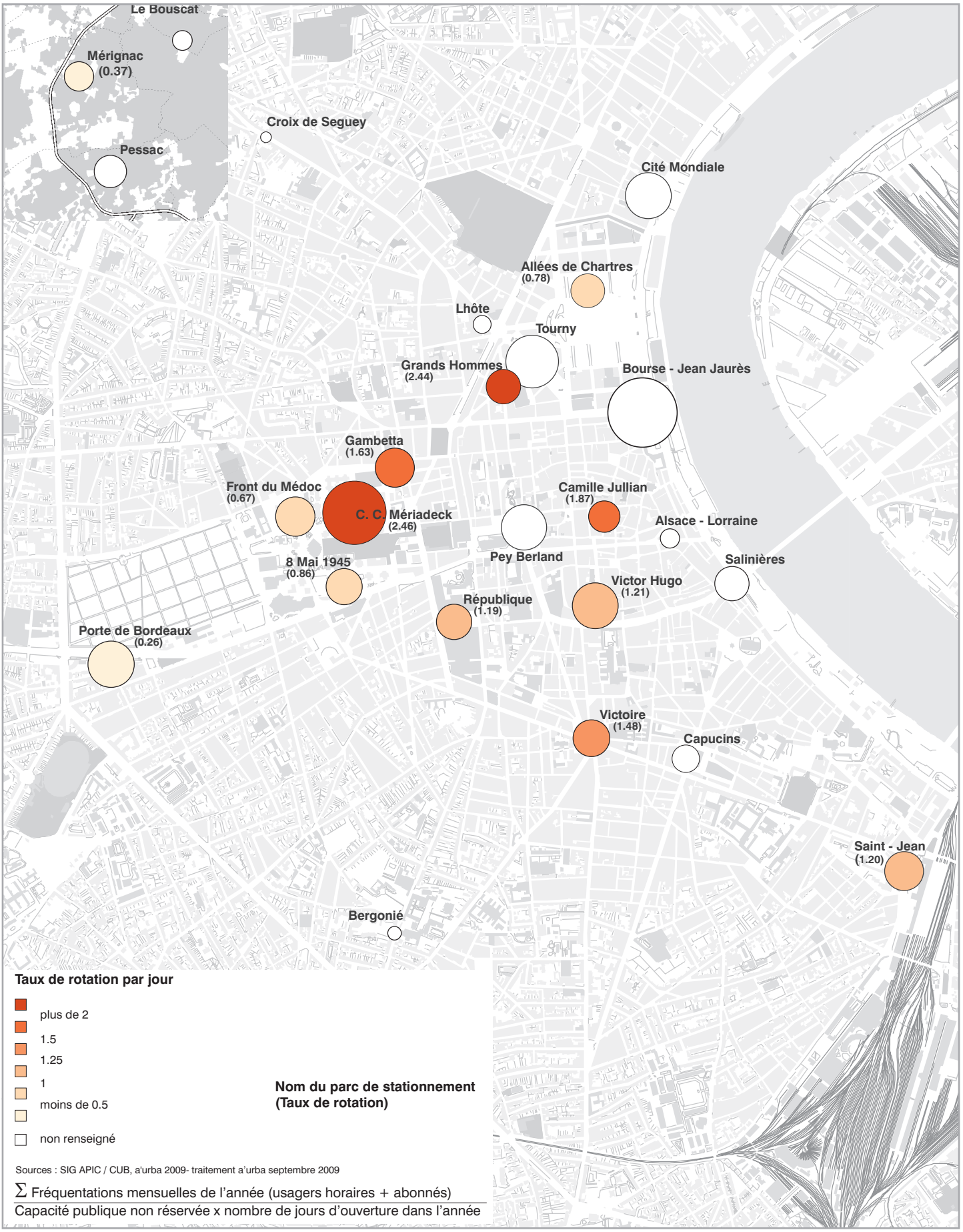

Sources : SIG APIC / CUB, a'urba 2009- traitement a'urba septembre 2009

$$\frac{\sum \text{Fréquentations mensuelles de l'année (usagers horaires + abonnés)}}{\text{Capacité publique non réservée x nombre de jours d'ouverture dans l'année}}$$

a'urba.
agence d'urbanisme
Bordeaux métropole Aquitaine

Observatoire du stationnement de la CUB
Agence d'urbanisme
Bordeaux Métropole Aquitaine
Hangar G2 - Bassin à flot n°1
BP 71 - F-33041 Bordeaux Cedex
tél.: 33 (0)5 56 99 86 33
fax : 33 (0)5 56 99 89 22
contact@aurba.org
www.aurba.com